

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
				Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	moitié prix
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.	
Frais d'expédition.....	13.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.	

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

LOIS-DECRETS-ARRETES

23 septembre 2021 Loi n°2021-046 portant amnistie des faits survenus et ayant entraîné la démission du Président de la République, le 18 août 2020.....**p.1062**

13 septembre 2021 Décret n°2021-0601/PT-RM portant nomination du Consul général du Mali à Tamanrasset.....**p.1063**

Décret n°2021-0602/PT-RM portant rectificatif au Décret n°2021-0514/PT-RM du 12 août 2021 portant nomination du Directeur général de la Clinique périnatale Mohammed VI de Bamako « CPM-VI B ».....**p.1063**

Décret n°2021-0603/PT-RM portant nomination d'un Inspecteur à l'Inspection de l'Artisanat et du Tourisme.....**p.1064**

13 septembre 2021 Décret n°2021-0604/PT-RM portant nomination de Ministres Conseillers dans les Missions diplomatiques et consulaires.....**p.1065**

Décret n°2021-0605/PT-RM portant nomination de Conseillers consulaires dans les Missions diplomatiques.....**p.1066**

Décret n°2021-0606/PT-RM portant nomination de Troisièmes Conseillers dans les Missions diplomatiques et consulaires.....**p.1068**

Décret n°2021-0607/PT-RM portant nomination de Deuxièmes Conseillers dans les Missions diplomatiques et consulaires.....**p.1069**

Décret n°2021-0608/PT-RM portant nomination de Conseillers consulaires dans les Consulats généraux.....**p.1070**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

13 septembre 2021 Décret n°2021-0609/PT-RM portant abrogation de Décrets portant nomination au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.....p.1071

Décret n°2021-0610/PT-RM portant détermination du statut de malien établi à l'extérieur et de migrant de retour....p.1072

Décret n°2021-0611/PT-RM portant nomination de l'Ambassadeur Représentant permanent adjoint du Mali à Bruxelles.....p.1073

Décret n°2021-0612/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population.....p.1074

Décret n°2021-0613/PT-RM portant nomination du Vice-consul général du Mali à Bouaké.....p.1075

Décret n°2020-0614/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2020-0360/PT-RM du 29 décembre 2020 portant nomination au Ministère de l'Education nationale.....p.1076

Décret n°2021-0615/PT-RM portant nomination au Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme.....p.1076

16 septembre 2021 Décret n°2021-0616/PT-RM portant désignation de membres au Conseil national de la Transition.....p.1077

19 septembre 2021 Décret n°2021-0617/PT-RM portant nomination des militaires des Forces armées et de Sécurité aux différents grades d'Officiers.....p.1077

Décret n°2021-0618/PT-RM portant inscription au tableau d'avancement des militaires des Forces armées et de Sécurité aux différents grades d'Officiers.....p.1088

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES

15 septembre 2021 Arrêté n°2021-3770/MTI-SG fixant les modalités d'application des Règlements Aéronautiques du Mali.....p.1094

Annonces et communications.....p.1094

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI

LOI N°2021-046 DU 23 SEPTEMBRE 2021 PORTANT AMNISTIE DES FAITS SURVENUS ET AYANT ENTRAINE LA DEMISSION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, LE 18 AOUT 2020

Le Conseil national de Transition a délibéré et adopté en sa séance du 16 septembre 2021,

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Les infractions ci-après citées, ainsi que leurs tentatives, prévues et punies par les textes en vigueur, commises sur le territoire national, du 18 août au 25 septembre 2020, en lien avec la démission du Président de la République, sont amnistiées : insoumission, désertion, provocation à la désertion et recel du déserteur, trahison et complot militaire, pillages, destructions, insubordination, rébellion, refus d'obéissance, voies de fait et outrage envers les supérieurs, violences ou insultes à sentinelle, voies de fait et outrage à subordonné, abus du droit de réquisition, infractions aux consignes, homicide involontaire, coups mortels, outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité ou de la force publique, troubles graves à l'ordre public, refus d'un service légalement dû, mutinerie, atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, opposition à l'autorité légitime, coups et blessures volontaires, blessures involontaires, violences et voies de fait, menace de mort, enlèvement de personnes, arrestations illégales, séquestration de personnes, extorsion et dépossession frauduleuses, embarras de la voie publique et atteinte à la liberté de travail.

Article 2 : L'amnistie s'étend en outre aux fautes passibles de sanctions disciplinaires ou professionnelles que ces infractions peuvent également constituer.

Article 3 : La présente amnistie bénéficie aux officiers, sous-officiers, militaires du rang et toutes autres personnes leur ayant apporté concours ou assistance.

Bamako, le 23 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

DECRETS**DECRET N°2021-0601/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE 2021 PORTANT NOMINATION DU CONSUL GENERAL DU MALI A TAMANRASSET****LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2018-0522/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :****Article 1er :** Le Colonel-major **Maouloud Ould Mohamed Abdallah** est nommé **Consul général** du Mali à **Tamanrasset**.**Article 2 :** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 13 septembre 2021****Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA****Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA****Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP****Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU****DECRET N°2021-0602/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE 2021 PORTANT RECTIFICATIF AU DECRET N°2021-0514/PT-RM DU 12 AOUT 2021 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA CLINIQUE PERINATALE MOHAMMED VI DE BAMAKO « CPM-VI B »****LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°02-049 du 22 juillet 2002, modifiée, portant Loi d'Orientation de la Santé ;

Vu la Loi n°02-050 du 22 juillet 2002, modifiée, portant Loi Hospitalière ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°2021-013 du 08 mars 2021 portant création de la Clinique périnatale Mohammed VI de Bamako « CPM-VI B » ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0198/PT-RM du 31 mars 2021 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Clinique périnatale Mohammed VI de Bamako « CPM-VI B » ;

Vu le Décret n°2021-0514/PT-RM du 12 août 2021 portant nomination du Directeur général de la Clinique périnatale Mohammed VI de Bamako « CPM-VI-B » ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : L'article 1er du Décret n°2021-0514/PT-RM du 12 août 2021, susvisé, est rectifié ainsi qu'il suit :

Lire :

Le **Colonel-major Guédiouma DEMBELE** est nommé **Directeur général** de la Clinique périnatale Mohammed VI de Bamako « CPM-VI B ».

Au lieu de :

Le **Colonel Guédiouma DEMBELE** est nommé **Directeur général** de la Clinique périnatale Mohammed VI de Bamako « CPM-VI B ».

Le reste sans changement

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Santé et
du Développement social,
Madame Diéminatou SANGARE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0603/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE
2021 PORTANT NOMINATION D'UN INSPECTEUR
A L'INSPECTION DE L'ARTISANAT ET DU
TOURISME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°2011-077 du 19 décembre 2011 portant création de l'Inspection de l'Artisanat et du Tourisme ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2012-094/P-RM du 15 février 2012 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection de l'Artisanat et du Tourisme ;

Vu le Décret n°2012-095/P-RM du 15 février 2012 déterminant le cadre organique de l'Inspection de l'Artisanat et du Tourisme ;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle du Contrôle général des Services publics et des Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Modibo Mamadou DIAKITE**, N°Mle 976-22.K, Professeur principal de l'Enseignement secondaire, est nommé **Inspecteur** à l'Inspection de l'Artisanat et du Tourisme.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Artisanat, de la Culture,
de l'Industrie hôtelière et du Tourisme,
Andogoly GUINDO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0604/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE
2021 PORTANT NOMINATION DE MINISTRES
CONSEILLERS DANS LES MISSIONS
DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2018-0519/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Amérique) ;

Vu le Décret n°2018-0520/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Asie et Océanie) ;

Vu le Décret n°2018-0521/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Europe) ;

Vu le Décret n°2018-0522/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Ministres Conseillers** dans les Missions diplomatiques ci-après :

1. Ambassade du Mali à Washington :

- Monsieur **Noël DIARRA**, N°Mle 0119-568.Y, Conseiller des Affaires étrangères ;

2. Ambassade du Mali à Kigali :

- Monsieur **Chaga KONE**, N°Mle 0104-190.Y, Conseiller des Affaires étrangères ;

3. Ambassade du Mali à Addis-Abeba :

- Monsieur **Mahamadou OUEDRAOGO**, N°Mle 0104-192.A, Conseiller des Affaires étrangères ;

4. Ambassade du Mali à Riyad :

- Monsieur **Sékou Boulkassoum MAIGA**, N°Mle 0104-104.A, Conseiller des Affaires étrangères ;

5. Ambassade du Mali à La Havane :

- Monsieur **Idrissa SIDIBE**, N°Mle 984-34.Z, Conseiller des Affaires étrangères ;

6. Ambassade du Mali à Bruxelles :

- Monsieur **Bakary DEMBELE**, N°Mle 0104-103.Z, Administrateur civil ;

7. Ambassade du Mali à Beijing :

- Monsieur **Boubacar SANE TOURE**, N°Mle 370-55.M, Conseiller des Affaires étrangères ;

8. Ambassade du Mali à Madrid :

- Monsieur **Abdallah AG HAMA**, N°Mle 951-69.N, Conseiller des Affaires étrangères ;

9. Ambassade du Mali à Paris :

- Monsieur **Alassane DIALLO**, N°Mle 984-36.B, Conseiller des Affaires étrangères ;

10. Ambassade du Mali à Tokyo :

- Monsieur **Patrice Diby BAYO**, N°Mle 0104-193.B, Conseiller des Affaires étrangères ;

11. Ambassade du Mali à Nouakchott :

- Monsieur **Boubacar Aroussamba DICKO**, N°Mle 984-38.D, Conseiller des Affaires étrangères ;

12. Ambassade du Mali à Accra :

- Monsieur **Baba SOGODOGO**, N°Mle 915-94.S, Conseiller des Affaires étrangères ;

13. Ambassade du Mali au Caire :

- Monsieur **Demba KONE**, N°Mle 984-41.G, Conseiller des Affaires étrangères ;

14. Ambassade du Mali au Brasilia :

- Monsieur **Koundia ARAMA**, N°Mle 975-40.F, Conseiller des Affaires étrangères ;

15. Ambassade du Mali à Koweït City :

- Monsieur **Mohamed Ibrahim HAIDARA**, N°Mle 0104-199.H, Conseiller des Affaires étrangères ;

16. Ambassade du Mali à Genève :

- Monsieur **Adama COULIBALY**, N°Mle 0109-313.V, Conseiller des Affaires étrangères.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération Internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0605/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE
2021 PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS
CONSULAIRES DANS LES MISSIONS
DIPLOMATIQUES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2018-0519/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Amérique) ;

Vu le Décret n°2018-0520/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Asie et Océanie) ;

Vu le Décret n°2018-0521/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Europe) ;

Vu le Décret n°2018-0522/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Conseillers consulaires** dans les Missions diplomatiques ci-après :

1. Ambassade du Mali à N'Djamena :

- Madame **Aïssata KONATE**, N°Mle 0117-256.W, Administrateur civil ;

2. Ambassade du Mali à Conakry :

- Monsieur **Tidiani HAIDARA**, N°Mle 0132-472.L, Ingénieur informaticien ;

3. Ambassade du Mali à Ouagadougou :

- Monsieur **Sékou Cherif KAMISSOKO** ;

4. Ambassade du Mali à Accra :

- Monsieur **Abdoulaye SOARA** ;

5. Ambassade du Mali à Abuja :

- Monsieur **Kalilou FANE** ;

6. Ambassade du Mali à Tripoli :

- Monsieur **Sema TRAORE**,
- Monsieur **Mohamed Maouloud TOURE** ;

7. Ambassade du Mali à Addis-Abeba :

- Madame **Aminata DEMBELE** ;

8. Ambassade du Mali à Rabat :

- Monsieur **Kibily Demba DIALLO** ;

9. Ambassade du Mali à Paris :

- Monsieur **Batne Ould Bouh COULIBALY** ;

10. Ambassade du Mali à Moscou :

- Monsieur **Tata KAMISSOKO** ;

11. Ambassade du Mali à Washington :

- Monsieur **Moussa dit Maténé CAMARA** ;

12. Ambassade du Mali à Niamey :

- Monsieur **Mamady DOUMBIA**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération Internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0606/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE
2021 PORTANT NOMINATION DE TROISIEMES
CONSEILLERS DANS LES MISSIONS
DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2018-0519/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Amérique) ;

Vu le Décret n°2018-0520/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Asie et Océanie) ;

Vu le Décret n°2018-0521/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Europe) ;

Vu le Décret n°2018-0522/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Troisièmes Conseillers** dans les Missions diplomatiques et consulaires ci-après :

1. Ambassade du Mali à Paris :

- Madame **Aminata KATILE**, N°Mle 0123-347.S, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral ;

2. Ambassade du Mali à Libreville :

- Monsieur **Ismaël Minkéila TOURE**, N°Mle 0145-540.L, Conseiller des Affaires étrangères ;

3. Ambassade du Mali à Berlin :

- Madame **Niaber COULIBALY**, N°Mle 0129-156.T, Administrateur des Ressources humaines ;

4. Ambassade du Mali à Riyad :

- Monsieur **Cheick Oumar THIAM**, N°Mle 0117-347.Z, Administrateur de l'Action sociale ;

5. Ambassade du Mali à Bruxelles :

- Madame **Mama Mininian BORE**, N°Mle 0129-035.F, Planificateur ;

6. Ambassade du Mali à Addis-Abeba :

- Monsieur **Bachirou KONE**, N°Mle 0124-994.N, Traducteur Interprète ;

7. Ambassade du Mali à New York :

- Monsieur **Hamzata BEN BABY**, N°Mle 0132-121.M, Traducteur Interprète.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération Internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0607/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE
2021 PORTANT NOMINATION DE DEUXIEMES
CONSEILLERS DANS LES MISSIONS
DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2018-0519/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Amérique) ;

Vu le Décret n°2018-0520/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Asie et Océanie) ;

Vu le Décret n°2018-0521/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Europe) ;

Vu le Décret n°2018-0522/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Deuxièmes Conseillers** dans les Missions diplomatiques et consulaires ci-après :

1. Ambassade du Mali à Ottawa :

- Madame **GOITA Mariétou DIARRA**, N°Mle 940-29.T, Ingénieur Informaticien ;

2. Ambassade du Mali à N'Djamena :

- Monsieur **Souleymane CAMARA**, N°Mle 0131-515.Z, Administrateur civil ;

3. Ambassade du Mali à Malabo :

- Monsieur **Moussa DIA**, N°Mle 0129-880.R, Conseiller des Affaires étrangères ;

4. Ambassade du Mali à Paris :

- Monsieur **Mohamed KANE**, N°Mle 0134-098.J, Administrateur civil ;

5. Ambassade du Mali à Dakar :

- Monsieur **Mohamed ABDOULAYE**, N°Mle 0145-579.F, Conseiller des Affaires étrangères ;

6. Ambassade du Mali à Luanda :

- Monsieur **Younoussa DIABATE**, N°Mle 0132-949.D, Traducteur interprète ;

7. Ambassade du Mali à Washington :

- Monsieur **Mahama Daouda DICKO**, N°Mle 983-15.C, Inspecteur du Trésor ;

8. Ambassade du Mali à Rabat :

- Monsieur **Samba SACKO**, N°Mle 942-49.R, Professeur de l'Enseignement secondaire ;

9. Ambassade du Mali à Libreville :

- Monsieur **Badian TRAORE**, N°Mle 776-28.S, Administrateur civil ;

10. Ambassade du Mali à Alger :

- Monsieur **Mamadou SOUMARE**, N°Mle 0141-336.J, Enseignant-chercheur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;

11. Ambassade du Mali à Abidjan :

- Monsieur **Fasséga KEITA**, N°Mle 0145-658.W, Conseiller des Affaires étrangères ;

12. Ambassade du Mali à Accra :

- Monsieur **Hafizou ABDU**, N°Mle 0125-771.X, Inspecteur des Services économiques ;

13. Ambassade du Mali à Berlin :

- Monsieur **Sory Garaba KANTE**, N°Mle 0141-337.K, Conseiller des Affaires étrangères ;

14. Ambassade du Mali à Madrid :

- Madame **Mariama CISSOKO**, N°Mle 0129-844.A, Conseiller des Affaires étrangères ;

15. Ambassade du Mali à Riyad :

- Monsieur **Abdoulaye DIALLO**, N°Mle 0130-319.P, Administrateur civil ;

16. Ambassade du Mali à Addis-Abeba :

- Monsieur **Zourkoufouli MIMOUNE**, N°Mle 0117-262.C, Conseiller des Affaires étrangères ;

17. Ambassade du Mali à New York :

- Madame **Djénèba DABO**, N°Mle 0114-433.M, Conseiller des Affaires étrangères ;

18. Ambassade du Mali à Brazzaville :

- Monsieur **Seïd El Moctar FOFANA**, N°Mle 760-02.M, Enseignant-chercheur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique supérieur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération Internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0608/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE
2021 PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS
CONSULAIRES DANS LES CONSULATS
GENERAUX**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2018-0521/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Europe) ;

Vu le Décret n°2018-0522/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Conseillers consulaires** dans les Consultats généraux ci-après :

1. Consulat général du Mali à Paris :

- Monsieur **Mahamadou CISSE**, N°Mle 0137-824.T, Administrateur de l'Action sociale ;

2. Consulat général du Mali à Tamanrasset :

- Monsieur **Seydou COULIBALY**, N°Mle 0117-365.V, Administrateur de l'Action sociale ;

3. Consulat général du Mali à Khartoum :

- Madame **Mariam DOUMBIA**, N°Mle 0145-730.C, Conseiller des Affaires étrangères ;

4. Consulat général du Mali à Guangzhou :

- Monsieur **Boubacar CAMARA**, N°Mle 0145-693.K, Ingénieur informaticien ;

5. Consulat général du Mali à Douala :

- Monsieur **Bekaye KONE**, N°Mle 0119-922.A, Ingénieur de la Statistique ;

6. Consulat général du Mali à Djeddah :

- Monsieur **Souleymane FOFANA**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération Internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2021-0609/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE 2021 PORTANT ABROGATION DE DECRETS PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2021-0476/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les intérimis des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions des décrets ci-après sont abrogées :

- n°2020-0123/PT-RM du 28 octobre 2020 portant nomination de Madame **Kadiatou DIAKITE**, Employé de Bureau, en qualité d'**Attaché de Cabinet** du ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille;

- n°2020-0170/PT-RM du 12 novembre 2020 portant nomination de Madame **KEITA Sara COULIBALY**, diplômée en Licence professionnelle en Banque-Finance-Microfinance, en qualité de **Secrétaire particulière** du ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;

- n°2020-0219/PT-RM du 26 novembre 2020 portant nomination de Madame **Ramata Tambadou CAMARA**, Juriste, en qualité de **Chef de Cabinet** du ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;

- n°2021-0110/PT-RM du 23 février 2021 portant nomination de **Conseillers techniques** au Secrétariat général du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, en ce qui concerne Monsieur **Birama COULIBALY**, N°Mle 0145-196.W, Administrateur civil.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Santé et du Développement social,
ministre de la Promotion de la Femme,
de l'Enfant et de la Famille par intérim,
Madame Diéminatou SANGARE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2021-0610/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE 2021 PORTANT DETERMINATION DU STATUT DE MALIEN ETABLI A L'EXTERIEUR ET DE MIGRANT DE RETOUR

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990, ratifiée par le Mali le 17 décembre 2002 ;

Vu le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières du 19 décembre 2018 ;

Vu l'Ordonnance n°2015-038/P-RM du 31 décembre 2015 portant création de la Délégation générale des Maliens de l'Extérieur ;

Vu le Décret n°2015-0883/P-RM du 31 décembre 2015, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Délégation générale des Maliens de l'Extérieur ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

CHAPITRE I : DISPOSITION GENERALE

Article 1er : Le présent décret détermine le statut de malien établi à l'extérieur et de migrant de retour.

CHAPITRE II : DU STATUT DE MALIEN ETABLI A L'EXTERIEUR

Article 2 : Est malien établi à l'extérieur :

- tout citoyen malien qui, après avoir quitté le Mali, s'est établi de manière permanente ou temporaire dans un autre pays depuis au moins 180 jours consécutifs ;

- tout citoyen né et résidant à l'étranger, dont l'un des parents au moins est malien et dont la déclaration de naissance a été établie au niveau d'une Mission diplomatique ou consulaire du Mali ou transcrite au Centre spécial d'état civil.

Article 3 : Le malien établi à l'extérieur doit avoir sa résidence habituelle en dehors des frontières reconnues du Mali et remplir en outre l'une des conditions suivantes :

- être enregistré comme résident à l'étranger auprès de la Mission diplomatique ou consulaire du Mali couvrant son pays d'accueil ;
 - être détenteur d'une autorisation de séjour ou d'un titre de résident du pays d'accueil.
- Toutefois, le statut de malien établi à l'extérieur peut également être prouvé par tout moyen, notamment à travers les documents ci-après :
- l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif tenant lieu ;
 - la carte d'identité nationale ou la carte d'identité consulaire ;
 - la carte ou la fiche descriptive individuelle du Numéro d'Identification nationale (NINA) ;
 - le passeport.

Article 4 : Le statut de malien établi à l'extérieur est incompatible avec celui de malien de l'intérieur.

A ce titre, le malien établi à l'extérieur de retour au Mali de plus de 180 jours, ne peut se prévaloir de ce statut pour siéger dans une structure ou instance dédiée aux maliens établis à l'extérieur ni les représenter dans une association de maliens établis à l'extérieur.

Article 5 : Aux termes du présent décret, le malien établi à l'extérieur de retour est un citoyen malien qui, après avoir résidé à l'étranger pendant aux moins 180 jours, est retourné au Mali de façon volontaire ou involontaire.

Article 6 : Le ressortissant malien, établi à l'étranger, qui retourne de façon volontaire au Mali garde son statut de malien établi à l'extérieur pendant 180 jours à compter de la date de son retour, à charge pour lui de déclarer ledit retour à la Délégation générale des Maliens de l'Extérieur ou aux Antennes d'Accueil et d'Information des Maliens de l'Extérieur.

En cas de retour involontaire, l'intéressé garde son statut de malien établi à l'extérieur pendant un délai de douze (12) mois dans la même condition que celle indiquée-ci-dessus.

CHAPITRE III : DU STATUT DE MIGRANT DE RETOUR

Article 7 : Aux termes du présent décret, le migrant de retour est un citoyen malien qui, après avoir émigré vers un pays étranger, est retourné au Mali de façon volontaire, involontaire, ayant rempli ou non les critères pour bénéficier du statut de malien établi à l'extérieur.

Article 8 : Le migrant de retour volontaire est un migrant qui a décidé de rentrer au Mali de son propre gré.

Article 9 : Par migrant de retour involontaire, on entend un migrant qui a fait l'objet d'une expulsion, d'un refoulement ou d'une reconduite à la frontière.

Article 10 : Le migrant de retour conserve ce statut pendant un délai de douze (12) mois à compter de sa date d'entrée sur le territoire malien.

Il peut, pendant cette période, solliciter le soutien de l'Etat et de ses partenaires pour sa réinsertion socio-économique sans que le soutien accordé par l'Etat excède vingt-quatre (24) mois.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

Article 11 : Un arrêté du ministre chargé des Maliens établis à l'Extérieur fixe, au besoin, les modalités d'application des dispositions du présent décret.

Article 12 : Le ministre des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOÏTA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAÏGA**

**Le ministre des Maliens établis à l'Extérieur
et de l'Intégration Africaine,
Alhamdou AG ILYENE**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**DECRET N°2021-0611/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE
2021 PORTANT NOMINATION DE
L'AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT
ADJOINT DU MALI A BRUXELLES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2011-019 du 19 mai 2011 portant création de la Direction des Organisations internationales ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2011-381/P-RM du 22 juin 2011 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction des Organisations internationales ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0521/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Europe) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Madame **COULIBALY Sira Cisse**, N°Mle 438-73.H, Conseiller des Affaires étrangères, est nommée **Ambassadeur Représentant permanent adjoint** du Mali à **Bruxelles**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0612/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE
2021 PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT,
DES DOMAINES, DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE LA POPULATION**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, en qualité de :

Attaché de Cabinet :

- Monsieur **Nouhoum MARE**, Juriste ;

Secrétaire particulière :

- Madame **Fanta TRAORE**, N°Mle 719-71.R, Secrétaire d'Administration.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des
Domaines, de l'Aménagement du Territoire
et de la Population,
Bréhima KAMENA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0613/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE
2021 PORTANT NOMINATION DU VICE-CONSUL
GENERAL DU MALI A BOUAKE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques de Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Oumar TOURE**, N°Mle 0131-153.M, Administrateur civil, est nommé **Vice-consul général** du Mali à **Bouaké**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0614/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE
2021 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2020-0360/PT-RM DU 29 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE
L'EDUCATION NATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2020-0360/PT-RM du 29 décembre 2020
portant nomination au Ministère de l'Education nationale;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant
nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2020-0360/PT-
RM du 29 décembre 2020 portant nomination au Ministère
de l'Education nationale, sont abrogées, en ce qui concerne
Madame **KEITA Salimata DAO**, N°Mle 0146-580.T,
Journaliste et Réalisateur, en qualité de **Chargé de Mission**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre l'Education nationale,
Madame SIDIBE Dedeou OUSMANE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0615/PT-RM DU 13 SEPTEMBRE
2021 PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE
L'ARTISANAT, DE LA CULTURE, DE L'INDUSTRIE
HOTELLIERE ET DU TOURISME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié,
fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités
allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié,
fixant les règles générales d'organisation et de
fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les
règles générales d'organisation et de fonctionnement des
Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié,
fixant les conditions d'emploi et de rémunération des
membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la
République, du Secrétariat général de la Présidence de la
République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets
ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant
nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère de l'Artisanat, de
la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, en
qualité de :

Secrétaire général :

- Monsieur **Hamane Demba CISSE**, N°Mle 0132-443.D,
Magistrat ;

Chef de Cabinet :

- Madame **Yamoussa FANE**, N°Mle 0104-717.X, Enseignant Chercheur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;

Conseillers techniques :

- Monsieur **Samba THIAM**, N°Mle 754-96.V, Administrateur des Arts et de la Culture ;

- Madame **SISSOKO Sirimaha Habibatou DIAWARA**, N°Mle 0111-997.V, Administrateur du Tourisme ;

- Monsieur **Amadou Salifou GUINDO**, N°Mle 0152-895.V, Enseignant Chercheur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;

- Madame **Diarrah SANOGO**, N°Mle 772-95.T, Administrateur des Arts et de la Culture ;

- Monsieur **Mamadou CISSE**, N°Mle 985-02.M, Enseignant Chercheur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;

Chargés de mission :

- Monsieur **Amadou DIABATE**, Spécialiste en Travaux agricoles ;

- Monsieur **Ibrahima GUINDO**, Maîtrise en Sciences de l'Education ;

- Madame **Djénéba Fifi THIENTA**, Journaliste ;

- Monsieur **Mohamed AG ABIDINE**, Maîtrise en Science de l'Education ;

- Madame **SIDIBE Mariatou COULIBALY**, Economiste/ Gestionnaire ;

Secrétaire particulière :

- Madame **Ramata BOCOUM**, N°Mle 0142-485.P, Aide archiviste.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Artisanat, de la Culture,
de l'Industrie hôtelière et du Tourisme,
Andogoly GUINDO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0616/PT-RM DU 16 SEPTEMBRE
2021 PORTANT DESIGNATION DE MEMBRES AU
CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2020-0142/PT-RM du 09 novembre 2020 fixant les modalités de désignation des membres du Conseil national de la Transition ;

Vu le Décret n°2020-0143/PT-RM du 09 novembre 2020 fixant la clé de répartition du Conseil national de la Transition,

DECRETE :

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent sont désignées membres du Conseil national de la Transition. Il s'agit de :

- Monsieur **Sidi Mohamed OULD ALHOUSSENI**, Directeur commercial Boujbeha Transport, en remplacement de Monsieur **Abrahman OULD YOUBA** ;

- Monsieur **Saladine INAHONGOU**, Administrateur des Ressources humaines, en remplacement de Madame **Kadidiatou H Aidara** ;

- Madame **Rahmatou Haidara**, Opératrice économique, en remplacement de Monsieur **Adama Diarra**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2021-0617/PT-RM DU 19 SEPTEMBRE
2021 PORTANT NOMINATION DES MILITAIRES
DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE AUX
DIFFERENTS GRADES D'OFFICIERS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires,

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998 modifié, portant conditions d'avancement des officiers d'active des Forces Armées,

DECRETE :

Article 1er : Les militaires dont les noms suivent, sont nommés aux grades ci-après **à compter du 1er octobre 2021.**

COLONEL-MAJOR

ARMEE DE TERRE

Infanterie :

Colonel	André	KONE
Colonel	Souleymane	MAIGA

ABC :

Colonel	Seydou	KONE
---------	--------	------

Artillerie :

Colonel	Oumar	DIAWARA
---------	-------	---------

Corps Technique et Administratif :

Colonel	Mamady	KONE
Colonel	Fousseyni	KEITA
Colonel	Hamidou	SANOGO

ARMEE DE L'AIR

Personnel Navigant et Technique Aviation :

Colonel	Bréhima Fléné	TRAORE
---------	---------------	--------

Corps Technique et Administratif :

Colonel Bakary	Bocar	MAIGA
----------------	-------	-------

GARDE NATIONALE DU MALI

Commandement :

Colonel	Yacouba	TRAORE
---------	---------	--------

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Commandement :

Colonel	Lanzéni	KONATE
Colonel	Adama	BERTHE

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE

Commandement :

Colonel	Adama	NIARÉ
---------	-------	-------

Corps Technique et Administratif :

Colonel	Moulaye	ADIAVIAKOYE
Colonel	Cheickné Mamadou	DIÉFAGA

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES

Commandement :

Colonel	Alassane	ASSEYDOU
---------	----------	----------

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Colonel	Seydou Alassane	COULIBALY
Colonel	Adama	DIAKITÉ

COLONEL

ARMEE DE TERRE

Infanterie :

Lieutenant-colonel	Souleymane	DOUMBIA
Lieutenant-colonel	Sibiry	KONATE
Lieutenant-colonel	Kader	KONATE

ABC :

Lieutenant-colonel	Abdoulaye	COULIBALY
Lieutenant-colonel	Siaka	KEITA
Lieutenant-colonel	Youssouf	TRAORE

Artillerie :

Lieutenant-colonel	Daouda Sidiki	DIARRA
--------------------	---------------	--------

Corps Technique et Administratif :

Lieutenant-colonel	Fatou - Mani	DIALLO
Lieutenant-colonel	Abdoulaye dit Emmanuel	THERA

ARMEE DE L'AIR

Personnel Navigant et Technique Aviation :

Lieutenant-colonel	Mamadou	SIDIBE
Lieutenant-colonel	Zakaria	CAMARA
Lieutenant-colonel	Sidi Sadio	DIALLO

Corps Technique et Administratif :

Lieutenant-colonel	Makan	FOFANA
--------------------	-------	--------

GARDE NATIONALE DU MALI**Commandement :**

Lieutenant-colonel	Abdoulaye	TAMBOURA
--------------------	-----------	----------

Corps Technique et Administratif :

Lieutenant-colonel	Donat	DEMBELE
--------------------	-------	---------

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**Commandement :**

Lieutenant-colonel	Abdoulaye	MAIGA
Lieutenant-colonel	Moussa Matènè	CAMARA
Lieutenant-colonel	Daouda	FOFANA

Corps Technique et Administratif :

Lieutenant-colonel	Abdrmane	OUATTARA
Lieutenant-colonel	Bourema	KEITA

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE**Commandement :**

Lieutenant-colonel	Diba	DIOUF
--------------------	------	-------

Corps Technique et Administratif :

Lieutenant-colonel	Ibrahima	TRAORÉ
Lieutenant-colonel	Daouda	DIALLO

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES**Commandement :**

Lieutenant-colonel	Fousseyni	FOMBA
--------------------	-----------	-------

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Lieutenant-colonel	Adama	KANTÉ
Lieutenant-colonel	Mamoudou	BERTHÉ
Lieutenant-colonel	Ismaïla	MACALOU

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES

Lieutenant-colonel	Ogotemou	POUDIOUGOU
--------------------	----------	------------

LIEUTENANT-COLONEL**ARMEE DE TERRE****Infanterie :**

Commandant	Issa Djibril	OUATTARA
Commandant	Abel dit Amadimin	POUDIOUGOU
Commandant	Aboubakar Sidick	KEITA
Commandant	Mohomodou	ALASSANE
Commandant	Mahamadou	KEITA
Commandant	Youssouf Sidiki	CAMARA
Commandant	Abdoul Karim	TRAORE
Commandant	Ayoub	GUINDO
Commandant	Malamine	TRAORE
Commandant	Ousmane	GUINDO

ABC :

Commandant d'escadrons	Abdrmane	KONE
Commandant d'escadrons	Gabriel	POUDIOUGOU
Commandant d'escadrons	Amadou	SACKO

Artillerie :

Commandant	Mamadou	KANIKOMO
Commandant	Souleymane	KEITA
Commandant	Cheick Abdoul Kader	DIARRA
Commandant	Seïdou	COULIBALY
Commandant	Harouna	TOGOLA

Corps Technique et Administratif :

Commandant	Aïssata	TRAORE
Commandant	Soumaila	DOUMBIA
Commandant	Yadjouma	DAMANGO
Commandant	Fanta	HAIDARA
Commandant	Daouda Mahamane	TOURE
Commandant	Seydou	KONATE
Commandant	Moussa	SANOGO

ARMEE DE L'AIR**Personnel Navigant et Technique Aviation :**

Commandant	Issa	TANGARA
Commandant	Abdoulaye	DIAKITE

Corps Technique et Administratif :

Commandant	Alassane	KEITA
Commandant	Banassoun	KOUYATE

GARDE NATIONALE DU MALI**Commandement :**

Commandant	Ibrahima	DIA
Commandant	Cheick Oumar	FOFANA

Commandant Mohamed SIDIBE
 Commandant Aly SIDIBE

**DIRECTION DU MATERIEL, DES
 HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES
 ARMEES**

Commandant Honoré KONATE

***COMMANDANT, CHEF DE BATAILLON, CHEF
 D'ESCADRON (S)***

ARMEE DE TERRE

Infanterie :

Capitaine Lassine TOGOLA
 Capitaine Mamary KONATE
 Capitaine Amadou KONARE
 Capitaine Famakan KONATE
 Capitaine Abdrahamane DIALLO
 Capitaine Balamine SANOGO
 Capitaine Ouéliaba SAMAKE
 Capitaine Boubacar Nankoma KONATE
 Capitaine Mohamed KONE
 Capitaine Harouna COULIBALY
 Capitaine Makara BAGAYOKO
 Capitaine Aly SOFARA
 Capitaine Demba SARAMBOUNOU
 Capitaine Lassina KONE
 Capitaine Lamine SY

ABC :

Capitaine Amara DIAKITE
 Capitaine Mahamadou Issa TRAORE
 Capitaine Dramane KONE
 Capitaine Tidiani DIARRA
 Capitaine Hamadoun DRAME
 Capitaine Sékou Allaye TOGO

Artillerie :

Capitaine Daouda SOGOBA
 Capitaine Bourama DIATRE
 Capitaine Bokery DAMANGO

Corps Technique et Administratif :

Capitaine Boulkader TRAORE
 Capitaine Alassane Mamadou COULIBALY
 Capitaine Mohamed TALL
 Capitaine Issa FOMBA
 Capitaine Cheick Oumar BAMBA
 Capitaine Mamadou KANTE

ARMEE DE L'AIR

Personnel Navigant et Technique Aviation :

Capitaine Missa DIOMA

Corps Technique et Administratif :

Commandant Denem PEROU

**DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE
 NATIONALE**

Commandement :

Chef d'escadron Baba CISSE
 Chef d'escadron Makane COULIBALY
 Chef d'escadron Mohamed Elmehdi IBRAHIM
 Chef d'escadron Bréhima DIARRA
 Chef d'escadron Sitapha TRAORE
 Chef d'escadron Samba Karim TIMBO
 Chef d'escadron Jacob DOUMBIA

Corps Technique et Administratif :

Chef d'escadron Haréfo Bruno DAKOUO
 Chef d'escadron Oumar KONE

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE

Commandement :

Commandant Oumar N'Tji TRAORÉ
 Commandant Issaka DIARRA
 Commandant Yacouba DOUMBIA

Corps Technique et Administratif :

Commandant Idrissa KONÉ
 Commandant Mohamed Seyba SISSOKO
 Commandant Salifou OUATTARA

**DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES
 TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES**

Commandement :

Commandant Boulkassoum Alassane MAIGA

**DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE
 SANTE DES ARMEES :**

Commandement :

Commandant Mamane TIMBO
 Commandant Oumar BAH
 Commandant Ousmane MAIGA
 Commandant Mamadou KANTÉ

Corps Technique et Administratif :

Commandant Fanta TRAORÉ

Corps Technique et Administratif :

Capitaine	Adama	BAMBA
Capitaine	Youba	KONTE
Capitaine	Siaka	SANGARE
Capitaine	Hamidou	TRAORE
Capitaine	Mamadou	DIARRA

GARDE NATIONALE DU MALI**Commandement :**

Capitaine	Baba	KEITA
Capitaine	Saïdou	POUDIOUGOU
Capitaine	Cheick Oumar	TOURE
Capitaine	Hadjadji	MAIGA
Capitaine	Koké	DIARRA
Capitaine	Séga	SOUMARE
Capitaine	Bréhima	OUATTARA
Capitaine	Mamadou Binké	SAMAKE
Capitaine	Kélékouma	TRAORE

Corps Technique et Administratif :

Capitaine	Al Hadji	DICKO
Capitaine	Mamou	SATAO
Capitaine	Chiaka	DIALLO

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**Commandement :**

Capitaine	Ogobara	GUINDO
Capitaine	Cheick Sadibou	TRAORE
Capitaine	Ahmedou Ag	EKATOUAYE
Capitaine	Mohamed	DIARRA
Capitaine	Abdoulaye	COULIBALY
Capitaine	Adama	MARIKO
Capitaine	Ousmane Habibou	MAÏGA
Capitaine	Mamadou	KONATE
Capitaine	Mamadou	CAMARA
Capitaine	Tourou	KANOUTE
Capitaine	Moussa	SIDIBE
Capitaine	Mady Oulé	DEMBELE
Capitaine	Modibo	SISSOKO

Corps Technique et Administratif :

Capitaine	Bôh	TRAORE
Capitaine	Oumar	COULIBALY

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE**Commandement :**

Capitaine	Moussa Bah	SAMAKÉ
Capitaine	Demba dit Baba	TRAORÉ
Capitaine	Moussa	MAÏGA
Capitaine	Dramane	DOUMBIA

Corps Technique et Administratif :

Capitaine	Aliou	TOGOLA
Capitaine	Almahamoudou	YACOUBA

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES**Commandement :**

Capitaine	Souleymane Abdoulaye	COULIBALY
Capitaine	Fatogoma	BENGALY
Capitaine	Seydou	DIALLO
Capitaine	Youssouf	SAMAKE
Capitaine	Dounanké	TANGARA
Capitaine	Abdoulaye	SAMAKE

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :**Commandement :**

Capitaine	Kassim	SIDIBÉ
Capitaine	Drissa Kaloga	BAGAYOKO
Capitaine	Cheickna	BADIAGA
Capitaine	Ramata Boubacar	FOFANA
Capitaine	Aboubacar Sidiki Thissé	KANÉ
Capitaine	Moumini	POUDIOUGOU
Capitaine	Sidiky	SANOGO
Capitaine	Sambou Bintou	KANTÉ
Capitaine	Mahamadou	COULIBALY
Capitaine	Ami	DIARRA

Corps Technique et Administratif :

Capitaine	Adama	SANOGO
Capitaine	Souleymane	SIDIBÉ

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES

Capitaine	Cheick Oumar	SIDIBE
-----------	--------------	--------

CAPITAINE**ARMEE DE TERRE****Infanterie :**

Lieutenant	Djibril	SOUKOUNA
Lieutenant	Fadiby	BAGAYOKO
Lieutenant	Daouda	SOUKOUNA
Lieutenant	Sambou	COULIBALY
Lieutenant	Broulaye	SAMAKE
Lieutenant	Kalifa	CAMARA
Lieutenant	Youssouf	DJIRE
Lieutenant	Ouarakoro	COULIBALY
Lieutenant	Mamadou	DEMBELE
Lieutenant	Mahamadou Adama	SIDIBE
Lieutenant	Ahmadou Kaba	DIAKITE

Lieutenant	Soumaila	TRAORE	Lieutenant	Faty	NIARE
Lieutenant	Abdourahamane Idrissa	MAIGA	Lieutenant	Amadou	TOURE
Lieutenant	Hamadoun	BAH	Lieutenant	Adèle	CAMARA
Lieutenant	Mohamed Achime	SISSOKO	<u>GARDE NATIONALE DU MALI</u>		
Lieutenant	Thierno Moussa	DIALLO	<u>Commandement :</u>		
Lieutenant	Amadou	SANOGO	Lieutenant	Moussa	DOLO
Lieutenant	Mohamed	MAIGA	Lieutenant	Adama	DIALLO
Lieutenant	Tapa	DIALLO	Lieutenant	Cheick Oumar Ibrahima	TOURE
Lieutenant	Diakaridia	TRAORE	Lieutenant	Yacouba	DIALLO
Lieutenant	Zoumana	SIDIBE	Lieutenant	Kaba	DEMBELE
Lieutenant	Cheicknè	SISSOKO	Lieutenant	Mohamed Lamine	TOURE
Lieutenant	Ibrahim	SOGOBA	Lieutenant	Marc	NIARE
Lieutenant	Moussa Tiéoulé	DIARRA	<u>Corps Technique et Administratif :</u>		
Lieutenant	Oumar	SIDIBE	Lieutenant	Balamine	TRAORE
Lieutenant	Samou	DIAKITE	Lieutenant	Bilal Ag	INAMOUD
Lieutenant	Seydou	SAWADOGO	Lieutenant	Ibrahima	SIDIBE
Lieutenant	Djéka	DEMBELE	Lieutenant	Assitan dite Nah	TANGARA

ABC :

Lieutenant	Issiaka	KONE
Lieutenant	Mama	NAFO
Lieutenant	Moussa dit Balla	KANTE
Lieutenant	Mahamoud	KOUREICH
Lieutenant	Modibo	OUATTARA

Artillerie :

Lieutenant	Modibo	DIARRA
Lieutenant	Issa	DIALLO
Lieutenant	Amadou	KANIKOMO
Lieutenant	Seydou	DIARRA

Corps Technique et Administratif :

Lieutenant	Aboubacar	CISSE
Lieutenant	Sokhona Nana	SANOGO
Lieutenant	Aminata	SAWADOGO
Lieutenant	Fatou	KEITA
Lieutenant	Aoua Nouhoum	TRAORE

ARMEE DE L'AIR**Personnel Navigant et Technique Aviation :**

Lieutenant	Sory Ibrahima dit Bouya	DIABATE
Lieutenant	Seydou	COULIBALY
Lieutenant	Amadou	SIDIBE
Lieutenant	Ibrahima	AHAMADOU
Lieutenant	Madou	COULIBALY

Corps Technique et Administratif :

Lieutenant	Mohamed	COULIBALY
Lieutenant	Pascal	COULIBALY
Lieutenant	Bemba dit Papa	KOUYATE
Lieutenant	Bernadette	COULIBALY
Lieutenant	Diakaridia	TRAORE
Lieutenant	Assitan	DEMBELE
Lieutenant	Ibrahima Galamasse	SIBY

Lieutenant	Bilal Ag	INAMOUD
Lieutenant	Ibrahima	SIDIBE
Lieutenant	Assitan dite Nah	TANGARA
Lieutenant	Balla	KEITA

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**Commandement :**

Lieutenant	Solo	DIAKITE
Lieutenant	Hamidou William	DEMBELE
Lieutenant	Yousseuf	SANKARE
Lieutenant	Kalil Ismaila	DIABY
Lieutenant	Moussa	BERTHE
Lieutenant	Ramata	TRAORE
Lieutenant	Mahamadou	MACALOU
Lieutenant	Mamadou Tiémoko	KEÏTA
Lieutenant	Souleymane	COULIBALY
Lieutenant	Amadou	TOURE
Lieutenant	Moustapha	FANE

Corps Technique et Administratif :

Lieutenant	Mamadou	MARIKO
Lieutenant	Fatoumata Bintou	DIARRA

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE**Commandement :**

Lieutenant	Abdoulaye	OUATTARA
Lieutenant	Souleymane	DOUMBIA

Corps Technique et Administratif :

Lieutenant	Abdou	DOUMBIA
Lieutenant	Jonas	KEÏTA

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES**Commandement :**

Lieutenant	Moussa	SOGOBA
Lieutenant	Oumar	BAGAYOKO
Lieutenant	Moussa Moïse	DEMBELE
Lieutenant	Mamadou	SY
Lieutenant	Seydou	NIAMBELE

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :**Commandement :**

Lieutenant	Mohamed Ali	SAMAKÉ
Lieutenant	Ibrahima	GUINDO
Lieutenant	Amadou	SALL
Lieutenant	Bourama	DIARRA
Lieutenant	Sah dit Baba	COULIBALY
Lieutenant	Boubacar	SANOGO
Lieutenant	Hassane Brahima	DIALLO
Lieutenant	Yaya	DEMBÉLÉ

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES

Lieutenant Adiaratou BERE

LIEUTENANT

ARMEE DE TERRE**Infanterie :**

Sous-lieutenant	Hugue	TOGOLA
Sous-lieutenant	Hawa	DOUMBIA
Sous-lieutenant	Aminata	SOGODOGO
Sous-lieutenant	Younoussa	TRAORE
Sous-lieutenant	Oumar	CISSE
Sous-lieutenant	Tiénégué	DIARRA
Sous-lieutenant	Moussa	DOUMBIA
Sous-lieutenant	Fako	SAMAKE
Sous-lieutenant	N'Tji dit Soumaïla	FOMBA
Sous-lieutenant	Samba	GUINDO
Sous-lieutenant	Adama	TRAORE
Sous-lieutenant	Harouna	TOURE
Sous-lieutenant	Ibrahima	GASSAMBA
Sous-lieutenant	Bayi	SINGARE
Sous-lieutenant	Constan	DAKOUO
Sous-lieutenant	Daniel	DIASSANA
Sous-lieutenant	Mahamadou Métopéké	SANOGO
Sous-lieutenant	Binta	DABO
Sous-lieutenant	Cheick Oumar Tidiane	KOUYATE
Sous-lieutenant	Amadou	BA
Sous-lieutenant	Gagny Mohamed	DOUCOURE
Sous-lieutenant	Adounlé Francois	DOUGNON
Sous-lieutenant	Niouma Moussa	KEITA

Sous-lieutenant	Moussa	MARICO
Sous-lieutenant	Soumaila	TOGOLA
Sous-lieutenant	Adama	DAOU
Sous-lieutenant	Fanta	TRAORE
Sous-lieutenant	Cheick Fanta Mady	GUITTEYE
Sous-lieutenant	Oumarou	POUDIOUGOU
Sous-lieutenant	Binta	DABO
Sous-lieutenant	Siaka	SANGARE

ABC :

Sous-lieutenant	Ibrahima	SANGARE
Sous-lieutenant	Sékouba	KEITA
Sous-lieutenant	Molobaly	DOUMBIA
Sous-lieutenant	Mariam	DIALLO
Sous-lieutenant	Aboubacar Sidicky	COULIBALY
Sous-lieutenant	Daouda	MAIGA
Sous-lieutenant	Zakaria Zana	SANOGO
Sous-lieutenant	Abdoulaye	DIAKITE

Artillerie :

Sous-lieutenant	Mamadou	CISSE
Sous-lieutenant	Yéréssingue dit El Hadji Oumar	DIARRA
Sous-lieutenant	Nama	SANGARE
Sous-lieutenant	Sidiki	TRAORE
Sous-lieutenant	Chaka	TRAORE

Corps Technique et Administratif :

Sous-lieutenant	Drissa	FANE
Sous-lieutenant	Fatoumata Ibrahima	COULIBALY
Sous-lieutenant	Bakary	MARIKO
Sous-lieutenant	Karim	DIAKITE
Sous-lieutenant	Salif	KONE

ARMEE DE L'AIR**Personnel Navigant et Technique Aviation :**

Sous-lieutenant	Daouda	FOFANA
Sous-lieutenant	Edith Aïssata	SIDIBE
Sous-lieutenant	Mohamed	DIAKITE
Sous-lieutenant	Fatoumata Toubaboufily Luri	SISSOKO
Sous-lieutenant	Ibrahim	DJIGUIBA
Sous-lieutenant	Maliki	COULIBALY
Sous-lieutenant	Abdoulaye	DIAWARA
Sous-lieutenant	Monzon	SAMAKE
Sous-lieutenant	Léon	SONGO
Sous-lieutenant	Mamadou Salif	SAMAKE
Sous-lieutenant	Mahamadou	MALLE
Sous-lieutenant	Lamine	CISSE

GARDE NATIONALE DU MALI**Commandement :**

Sous-Lieutenant	Anna	DIARRA
Sous-Lieutenant	Djibril	DIARRA

Sous-Lieutenant Sékou Fanta Mady dit Soussy DEMBELE
 Sous-Lieutenant Abdoulaye K. COULIBALY
 Sous-Lieutenant M'Pa SOGOBA
 Sous-Lieutenant Dioula DANIOKO
 Sous-Lieutenant Alhousseyni dit Fotigui SISSOKO
 Sous-Lieutenant Alhousseyni YEHIA
 Sous-Lieutenant Moussa Bassirou KEITA
 Sous-Lieutenant Karim SINAYOKO
 Sous-Lieutenant Baba SAVAGODO
 Sous-Lieutenant Madou DAO
 Sous-Lieutenant Salif G. COULIBALY
 Sous-Lieutenant Samba TOURE
 Sous-Lieutenant Abdou BALLO
 Sous-Lieutenant Youssouf SIDIBE
 Sous-Lieutenant Souléymané KONE
 Sous-Lieutenant Moussa CAMARA
 Sous-Lieutenant Kassoum KONARE
 Sous-Lieutenant Mamadou DIABATE
 Sous-Lieutenant Kassim DIENTA
 Sous-Lieutenant Koman KANTE
 Sous-Lieutenant Chiaka MAGASSOUBA
 Sous-Lieutenant Moulaye Ousmane DICKO
 Sous-Lieutenant Saphiatou SAVI

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Commandement :

Sous-lieutenant Adama TESSOUGUE
 Sous-lieutenant Ténémaka KONE
 Sous-lieutenant Abou CAMARA
 Sous-lieutenant Ibrahima SISSOKO
 Sous-lieutenant El Habib TIOKARY
 Sous-lieutenant Moussa Balla ZALLE
 Sous-lieutenant Soumaïla TRAORE
 Sous-lieutenant Mahmidou DJILLA
 Sous-lieutenant Alpha Ibrahim DIALLO
 Sous-lieutenant Youssouf Halidou MAÏGA
 Sous-lieutenant Mohamed Elmehdi Ag IDIAS
 Sous-lieutenant Aboubacar TOGOLA
 Sous-lieutenant Fousseyni TEMBELY
 Sous-lieutenant Boubacar Lansiné Sidy DIAKITE
 Sous-lieutenant Aliou Badra THIAM
 Sous-lieutenant Adama Famoukouri DIARRA
 Sous-lieutenant Moumini TOE
 Sous-lieutenant Moussa Senoumou COULIBALY

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE

Commandement :

Sous-lieutenant Aboubacar Sidiki KONÉ
 Sous-lieutenant Moussa KAREMBÉ
 Sous-lieutenant Yacouba SAMAKÉ
 Sous-lieutenant Josaphat DIARRA
 Sous-lieutenant Bakary BAH
 Sous-lieutenant Oumar OUATTARA
 Sous-lieutenant Adama DEMBÉLÉ
 Sous-lieutenant Oumar SANGARÉ

Sous-lieutenant Oumarou POUDIOUGOU
 Sous-lieutenant Issa DIARRA

Corps Technique et Administratif :

Sous-lieutenant Yacouba BERTHÉ
 Sous-lieutenant Ousmane KAMISSOKO
 Sous-lieutenant Siaka BAGAYOKO
 Sous-lieutenant Drissa DOUMBIA

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES

Commandement :

Sous-Lieutenant Mamadou THIERO
 Sous-lieutenant Aboubacar Ladji DISSA
 Sous-lieutenant Thiéféng CAMARA
 Sous-lieutenant **Fatoumata SOW**
 Sous-lieutenant Aly SIDIBE
 Sous-lieutenant **Lalla NIAMBELE**
 Sous-lieutenant Sékou Hamala KONE
 Sous-lieutenant Alassane DEMBELE

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Sous-lieutenant Issa ARAMA
 Sous-lieutenant Moussa SAMAKÉ
 Sous-lieutenant Amadou DABO
 Sous-lieutenant Drissa DOUMBIA

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES

Sous-lieutenant Saidou KOITA
 Sous-lieutenant Cheick Oumar Tidiane KOUYATE
 Sous-lieutenant Oumarou BALLO

SOUS-LIEUTENANT

ARMEE DE TERRE

Elève Officier d'Active Adama COULIBALY
 Elève Officier d'Active Moussa DIARRA
 Elève Officier d'Active Niamankoro dit Papus FOMBA
 Elève Officier d'Active Yaya KONATE
 Elève Officier d'Active Adama S KONE
 Elève Officier d'Active Oumar KONE
 Elève Officier d'Active Oumar A KONE
 Elève Officier d'Active Salia KONE
 Elève Officier d'Active Sambry KEITA
 Elève Officier d'Active Arouna TRAORE
 Elève Officier d'Active Sekou MAGNANTAO
 Elève Officier d'Active Seydou COULIBALY
 Elève Officier d'Active Zoumana COULIBALY
 Elève Officier d'Active Sidi Yaya SANGARE
 Elève Officier d'Active Demba DIALLO
 Elève Officier d'Active Seydou THIERO
 Elève Officier d'Active Mamadou COULIBALY

ARMEE DE L'AIR

Elève Officier d'Active Cheick Hamala	MAGASSA
Elève Officier d'Active Samba	DEMBELE
Elève Officier d'Active Mamadou	DIALLO
Elève Officier d'Active Amadou	MAIGA
Elève Officier d'Active Amadou	TRAORE
Elève Officier d'Active Issiaka	DIALLO

GARDE NATIONALE DU MALI

Elève Officier d'Active Bouchira Walet	MOHAMED
Elève Officier d'Active Balla	SISSOKO
Elève Officier d'Active Veronique	DACKOUO
Elève Officier d'Active Slacke	DICKO
Elève Officier d'Active Segah Ahmed Bassy	KEITA
Elève Officier d'Active Kassoum	DAOU
Elève Officier d'Active Idrissa Issa	MAIGA
Elève Officier d'Active Mohamed Salim	SACKO

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Elève Officier d'Active Yaya	DAOU
Elève Officier d'Active Bintou Fana	DIARRA
Elève Officier d'Active Moussa	TRAORE
Elève Officier d'Active Haytham	SAMAKE
Elève Officier d'Active Tiemoko	BAMBA
Elève Officier d'Active Moussa	CISSE
Elève Officier d'Active Sidki Yaya	TRAORE
Elève Officier d'Active Sidi	KONARE

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE

Elève Officier d'Active Modibo B	KEITA
Elève Officier d'Active Yacouba	TOLIMANTHA
Elève Officier d'Active Mahamoud Mohamed N'DIAYE	
Elève Officier d'Active Kalidou	SERY
Elève Officier d'Active Yacouba	DOUMBIA

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMÉES

Elève Officier d'Active Cheick Oumar	COULIBALY
Elève Officier d'Active Mohamed	TRAORE

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Elève Officier d'Active Ali	FANE
-----------------------------	------

DIRECTION DES HYDRICARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMÉES

Elève Officier d'Active Tandin G	DACKONO
Elève Officier d'Active Kadiatou M	KONATE

ARMEE DE TERRE**Infanterie :**

Adjudant-chef major Daouda DIAKITE	Mle 29644
Adjudant-chef major Adama DIAKITE	Mle 26715
Adjudant-chef major Konimba COULIBALY	Mle 26785
Adjudant-chef major Amadou dit Opa KONDE	Mle 26233
Adjudant-chef major Oumar DIAKITE	Mle 25791
Adjudant-chef major Ousmane COULIBALY	Mle 26962
Adjudant-chef major Mazo Hervé DACKOUO	Mle 29462
Adjudant-chef major Abdallah Kader DIARRA	Mle 28458
Adjudant-chef major Adama SAMAKE	Mle 30232
Adjudant-chef major Makan DIALLO	Mle 27029
Adjudant-chef major Moussa TRAORE	Mle 25977
Adjudant-chef major Souley BARKA	Mle 27356
Adjudant-chef Sidi Yaya DIABATE	Mle 34202
Adjudant-chef Boukary DOUMBIA	Mle 34845
Adjudant-chef Mahamadou KONE	Mle 34654
Adjudant-chef Abdoulaye IBRAHIM	Mle 33474
Adjudant-chef Malick TAMBASSI	Mle 33868
Adjudant-chef Cheick Hamalah DIARRA	Mle 34839
Adjudant-chef Bakary TANGARA	Mle 34869
Adjudant-chef Safiatou TRAORE	Mle 34874
Adjudant-chef Makamba SISSOKO	Mle 33129

ABC :

Adjudant-chef major Souleymane COULIBALY	Mle 26776
Adjudant-chef major Abdoulaye BALLO	Mle 26205
Adjudant-chef major Adama SAMAKE	Mle 26537
Adjudant-chef major Cheick Oumar SISSOKO	Mle 27522
Adjudant-chef major Mamadou SAMAKE	Mle 26562
Adjudant-chef Amadou N'DIAYE	Mle 34856
Adjudant-chef Soumaila DIALLO	Mle 32908

Artillerie :

Adjudant-chef major Mamadou TRAORE	Mle 28591
Adjudant-chef major Bakary DIARRA	Mle 27154
Adjudant-chef major Issa KONE	Mle 27149
Adjudant-chef major Fatamba SISSOKO	Mle 26452
Adjudant-chef major Mamadou BAGAYOKO	Mle 26586
Adjudant-chef Fasserima FOMBA	Mle 32986
Adjudant-chef Issa FAMANTA	Mle 33804

Corps Technique et Administratif :

Adjudant-chef major Salia KONATE	Mle 27104
Adjudant-chef major Kaly DIAKITE	Mle 26633
Adjudant-chef major Mamadou TIMBO	Mle 27004
Adjudant-chef major Birama DOUMBIA	Mle 28428
Adjudant-chef major Lassine KONE	Mle 27430
Adjudant-chef major Ousmane KEITA	Mle 26721
Adjudant-chef major Birama COULIBALY	Mle 27421
Adjudant-chef major Boubacar DOUMBIA	Mle 27128
Adjudant-chef major Rokia MARIKO	Mle 30167
Adjudant-chef Toumani SIDIBE	Mle 34866
Adjudant-chef Korotimi SARRE	Mle 33694

Adjudant-chef Oumar Tiékoro KONE	Mle 33212
Adjudant-chef Awa DIAKITE	Mle 35879
Adjudant-chef Sidi BOUYA	Mle 33485
Adjudant-chef Babou COULIBALY	Mle 32850
Adjudant-chef Bakary DOUMBIA	Mle 34844

ARMEE DE L'AIR**Personnel Navigant et Technique Aviation :**

Adjudant-chef major Sidi DIALLO	Mle 11322
Adjudant-chef Djigui TRAORE	Mle 11828
Adjudant-chef Mamby KEITA	Mle 11978
Adjudant-chef Fabirama DEMBELE	Mle 11886
Adjudant-chef Ibréhima KEITA	Mle 11660

Corps Technique et Administratif :

Adjudant-chef major Amadou DIARRA	Mle 10875
Adjudant-chef major Adama KONE	Mle 10828
Adjudant-chef major Tidiani BAGAYOKO	Mle 10704
Adjudant-chef major Mamadi DIANE	Mle 10998
Adjudant-chef major Youssouf SANGARE	Mle 10747
Adjudant-chef major Galy SAMPANA	Mle 10784
Adjudant-chef major Oumar GOITA	Mle 10940
Adjudant-chef major Bassidy TOURE	Mle 11147
Adjudant-chef major Bouréma TRAORE	Mle 11126
Adjudant-chef Hamed Lamissa COULIBALY	Mle 34834
Adjudant-chef Yacouba DOUMBIA	Mle 11780

GARDE NATIONALE DU MALI**Commandement :**

Adjudant-chef major Salif DIAKITE	Mle 7462
Adjudant-chef major Bakary SANOGO	Mle 7458
Adjudant-chef major Adama THIERO	Mle 7844
Adjudant-chef major Ladji DJIRE	Mle 7430
Adjudant-chef major Yaya TRAORE	Mle 7431
Adjudant-chef major Djibril SIDIBE	Mle 7441
Adjudant-chef major Aly SOW	Mle 8576
Adjudant-chef Mohamed KEITA	Mle 9555
Adjudant-chef Karakara dit Jean Marie DEMBELE	Mle 9078
Adjudant-chef Adama TRAORE	Mle 9570
Adjudant-chef Yacouba KONATE	Mle 9341
Adjudant-chef Alhamisse Ag ALJOU MAGAT	Mle 9291
Adjudant-chef Bourama COULIBALY	Mle 10577
Adjudant-chef Lassine SIDIBE	Mle 9554
Adjudant-chef Karim CAMARA	Mle 9271

Corps Technique et Administratif :

Adjudant-chef major Bréhima DIABATE	Mle 7813
Adjudant-chef major Missiri TAPILY	Mle 7625
Adjudant-chef major Bouba Sanoussi TRAORE	Mle 7819
Adjudant-chef major Abdoulaye MAGASSOUBA	Mle 7128

Adjudant-chef major Mady DIAKITE	Mle 7795
Adjudant-chef major Adama TOURE	Mle 7826
Adjudant-chef major Kalifa DIARRA	Mle 7325
Adjudant-chef Mohamed BRAÏKA	Mle 8089
Adjudant-chef Alassane DIARRA	Mle 9183
Adjudant-chef Ibrahima HAÏDARA	Mle 9105
Adjudant-chef Faïçal MOHAMED	Mle 9487
Adjudant-chef Sékou CISSE	Mle 9417
Adjudant-chef Ibréhima SIDIBE	Mle 9289
Adjudant-chef Abdoulaye DIAKITE	Mle 9518
Adjudant-chef Ahamadou TOURE	Mle 9492
Adjudant-chef Jamal Ould SAHI	Mle 8431
Adjudant-chef Kanyiri SINAYOKO	Mle 9139

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**Commandement :**

Adjudant-chef major Abdramane DEMBELE	Mle 6848
Adjudant-chef major Abdou Drahamane DEMBELE	Mle 6846
Adjudant-chef major Daba TRAORE	Mle 6960
Adjudant-chef major Hady TRAORE	Mle 6876
Adjudant-chef major Moussa MALLE	Mle 6956
Adjudant-chef major Boubacar HAÏDARA	Mle 6896
Adjudant-chef major Lassana NIARE	Mle 6919
Adjudant-chef major Sidiki DAOU	Mle 6840
Adjudant-chef major Ibrahima SANOU	Mle 6902
Adjudant-chef major Lassana SALL	Mle 6986
Adjudant-chef major Abdoulaye DISSA	Mle 6863
Adjudant-chef major Balla DIARRA	Mle 6937
Adjudant-chef Moriba CAMARA	Mle 9208
Adjudant-chef Ousmane KAMISSOKO	Mle 9639
Adjudant-chef Mamadou Monzon TRAORE	Mle 9241
Adjudant-chef Tamba MACALOU	Mle 8224
Adjudant-chef Jeremie SAGARA	Mle 8358
Adjudant-chef Adama CAMARA	Mle 9364
Adjudant-chef Daouda TRAORE	Mle 9379
Adjudant-chef Kassim KONATE	Mle 8983
Adjudant-chef Amadou TANGARA	Mle 9562
Adjudant-chef Moussa Bandiougou MARIKO	Mle 8955
Adjudant-chef Seydou MINKAÏLOU	Mle 8914
Adjudant-chef Seydou DEMBELE	Mle 9306
Adjudant-chef Adama Gaoussou DOUMBIA	Mle 9445
Adjudant-chef Abdoulaye DAFPE	Mle 8179
Adjudant-chef Mamadou KOÏTA	Mle 9633
Adjudant-chef Jules DENOU	Mle 9194
Adjudant-chef Ibrahim SANOU	Mle 9484
Adjudant-chef Famoussa TRAORE	Mle 8527
Adjudant-chef Adama COULIBALY	Mle 9190
Adjudant-chef Siaka COULIBALY	Mle 9705
Adjudant-chef Abdramane KANE	Mle 9024
Adjudant-chef Mamourou BALLO	Mle 8330
Adjudant-chef Békaye DOUMBIA	Mle 8300
Adjudant-chef Kalifa DEMBELE	Mle 9699
Adjudant-chef Abdrahamane DIARRA	Mle 9408
Adjudant-chef Tidiane TRAORE	Mle 8426
Adjudant-chef Baba SAMAKE	Mle 8528
Adjudant-chef Mamadou Idrissa DOUMBIA	Mle 9053

Adjudant-chef Namory KONE	Mle 7938
Adjudant-chef Adama DIARRA	Mle 8541
Adjudant-chef Ichiaka DOUMBIA	Mle 8396
Adjudant-chef Samba Lamine BAMBA	Mle 9323
Adjudant-chef Habib Siriman CAMARA	Mle 8383
Adjudant-chef Haguibou MAGASSA	Mle 8204
Adjudant-chef Alou NIAMBELE	Mle 8538

Corps Technique et Administratif :

Adjudant-chef Boubakary KAMISSOKO	Mle 8770
Adjudant-chef Oumar SOGOBA	Mle 9680
Adjudant-chef Mamadou BAGAYOKO	Mle 9229
Adjudant-chef Abdoul TOURE	Mle 8314
Adjudant-chef Sinaly dit Aliou SANTARA	Mle 9207
Adjudant-chef Sidy Mohamed FOMBA	Mle 8909
Adjudant-chef Mahamadou KANOUTE	Mle 8550
Adjudant-chef Moussa SAMAKE	Mle 8415

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE**Commandement :**

Adjudant-chef major Siriman SAMAKÉ	Mle 30866
Adjudant-chef major Cheick Abdoul Kader Gaoussou TOUNKARA	Mle 26280
Adjudant-chef major Balla TRAORÉ	Mle 25508
Adjudant-chef major Bréhima SANOGO	Mle 30884
Adjudant-chef Diakaridia DOUMBIA	Mle 30709
Adjudant-chef Salif DEMBÉLÉ	Mle 34196
Adjudant-chef Sidiki COULIBALY	Mle 34183
Adjudant-chef Abdou Salame SAMAKÉ	Mle 34859
Adjudant-chef Soumaïla TANGARA	Mle 34338

Corps Technique et Administratif :

Adjudant-chef major Tahirou TRAORÉ	Mle 26520
Adjudant-chef major Sékouba CAMARA	Mle 26509
Adjudant-chef major Hamane Ben Oumar TOURÉ	Mle 26364
Adjudant-chef major Moussa TOGO	Mle 30922
Adjudant-chef major Mamadou SANOGO	Mle 26250
Adjudant-chef Haré DIARRA	Mle 34218
Adjudant-chef Adama COULIBALY	Mle 34383
Adjudant-chef Assétou TRAORÉ	Mle 34511
Adjudant-chef Diakalia KONÉ	Mle 34273
Adjudant-chef Michel TOGO	Mle 34344
Adjudant-chef Seydou GUINDO	Mle 34248
Adjudant-chef Siméon Passani KEÏTA	Mle 34264

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES**Commandement :**

Adjudant-chef major Saturnin DEMBELE	Mle 26 659
Adjudant-chef major Moussa SY	Mle 26 693
Adjudant-chef major Oumar DIAKITE	Mle 26 634

Adjudant-chef major Bourahima TOUMAGNON	Mle 25 462
Adjudant-chef major Abdoulaye TRAORE	Mle 26 804
Adjudant-chef major Mamadou KEITA	Mle 26 803
Adjudant-chef major Diakaridia MALLE	Mle 28 652
Adjudant-chef major Aoua DIALLO	Mle 27 686
Adjudant-chef major Vamara TRAORE	Mle 26 059
Adjudant-chef major Dramane KANTE	Mle 26 446
Adjudant-chef major Djinhdé COULIBALY	Mle 26 989
Adjudant-chef Tahirou Nago BAGAYOKO	Mle 32816
Adjudant-chef Abdoulaye GUINDO	Mle 32 992
Adjudant-chef Seydou MAYENTAO	Mle 33064
Adjudant-chef Assétou COULIBALY	Mle 34 591

Corps Technique et Administratif :

Adjudant-chef Habibatou DOUMBIA	Mle 34 846
--	-------------------

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Adjudant-chef major Seydou KONÉ	Mle 30339
Adjudant-chef major Bilal Ag BAYES	Mle GA-120
Adjudant-chef major Adiaratou TRAORÉ	Mle 27583
Adjudant-chef major Oumou Mahamadou MAIGA	Mle 30319
Adjudant-chef major Malado dite Mah SANOGO	Mle 30325
Adjudant-chef major Djibril DIAKITÉ	Mle 10673
Adjudant-chef major Mamby KEITA	Mle 25993
Adjudant-chef major Moussa KANOUTÉ	Mle 26192
Adjudant-chef Baba Sidi TRAORÉ	Mle 34139
Adjudant-chef Drissa DIARRA	Mle 34056
Adjudant-chef Zoumana dit Sanou SANOGO	Mle 34120
Adjudant-chef Moussa NIOUMANTA	Mle 34858
Adjudant-chef Djetenin KOUYATÉ	Mle 34096

Corps Technique et Administratif :

Adjudant-chef major Moussa DIABATÉ	Mle 30327
Adjudant-chef Rokiatou TRAORÉ	Mle 33180

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES

Adjudant-chef major Souleymane KONE	Mle 25215
Adjudant-chef major Drissa DOUMBIA	Mle 27613
Adjudant-chef Moustapha DOUMBIA	Mle 32979

Article 2 : Les intéressés bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako le, 19 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

DECRET N°2021-0618/PT-RM DU 19 SEPTEMBRE 2021 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT DES MILITAIRES DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE AUX DIFFERENTS GRADES D'OFFICIERS

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires,

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998 modifié, portant conditions d'avancement des officiers d'active des Forces Armées,

DECRETE :

Article 1er : Les militaires dont les noms suivent, sont inscrits au tableau d'avancement aux grades ci-après à compter du 1er octobre 2021.

COLONEL-MAJOR

ARMEE DE TERRE

Infanterie :

Colonel Rhissa Ag MALLE

Corps Technique Administratif :

Colonel Intalla AG ASSEYED

ARMEE DE L'AIR

Personnel Navigant et Technique Aviation :

Colonel Sidi MAIGA

Corps Technique et Administratif :

Colonel Oumar KONATE

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Commandement :

Colonel Faguimba KEITA

COLONEL

ARMEE DE TERRE

Infanterie :

Lieutenant-colonel Moussa KANTE

Corps Technique et Administratif :

Lieutenant-colonel Pembé DIARRA
Lieutenant-colonel Salif DOUMBIA

ARMEE DE L'AIR

Personnel Navigant et Technique Aviation :

Lieutenant-colonel Alou COULIBALY
Lieutenant-colonel Bilaly KEITA

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Commandement :

Lieutenant-colonel Yacoub AG SIDY

Corps Technique et Administratif :

Lieutenant-colonel Adama DOUMBIA

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE

Corps Technique Administratif :

Lieutenant-colonel Modibo TRAORÉ

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Lieutenant-colonel Aboubacar Dantoum KONÉ

LIEUTENANT-COLONEL

ARMEE DE TERRE

Infanterie :

Commandant Cheicknè KONATE
Commandant Adama DANIOKO
Commandant Ousmane Hana KEITA
Commandant Hamidou KODIO
Commandant Seydou KONE

ABC :

Commandant d'escadrons Soumaila DOUMBIA
Commandant d'escadrons Samba Abdoulaye SOUSSOKO

Artillerie :

Commandant	Nabyla Daouda	DOUMBIA
Commandant	Abdoulaye	TRAORE

Corps Technique Administratif :

Commandant	Astan Kamah	TOUNKARA
Commandant	Seydou	MALLE
Commandant	Koula	YATTARA

ARMEE DE L'AIR**Personnel Navigant et Technique Aviation :**

Commandant	Fankélé	SAMAKE
Commandant	Abba Mahamane	TAMBOURA

Corps Technique et Administratif :

Commandant	Assitan	DIARRA
-------------------	----------------	---------------

GARDE NATIONALE DU MALI**Commandement :**

Commandant	Mohamed Lamine Ag	AHMED
------------	-------------------	-------

Corps Technique et Administratif :

Commandant	Tiémoko	KEITA
------------	---------	-------

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**Commandement :**

Chef d'escadron	Ibrahim Minkaïlou	MAIGA
Chef d'escadron	Ousmane	SISSOKO

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE**Commandement :**

Commandant	N'Faly	KEÏTA
------------	--------	-------

Corps Technique et Administratif :

Commandant	Aïssata dite N'Gnouma	CAMARA
Commandant	Adama	BERTÉ

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES**Commandement :**

Commandant	Drissa	DEMBELE
------------	--------	---------

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :**Commandement :**

Commandant	Seydou	TRAORÉ
------------	--------	--------

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES

Commandant	Dounamba	DIARRA
-------------------	-----------------	---------------

COMMANDANT, CHEF DE BATAILLON, CHEF D'ESCADRON (S)**ARMEE DE TERRE****Infanterie :**

Capitaine	Mohamed Boua	COULIBALY
Capitaine	Bakary Tiassé	DIARRA
Capitaine	Mory	TOGOLA
Capitaine	Alhousseini Ousmane	MAIGA
Capitaine	Cheick Tidiane	CAMARA
Capitaine	Soukalo	TRAORE
Capitaine	Amadou	SANGARE

ABC :

Capitaine	Samba	COULIBALY
Capitaine	N'Golo	DIARRA
Capitaine	Yacouba	KEITA

Artillerie :

Capitaine	Adama	FOFANA
-----------	-------	--------

Corps Technique et Administratif :

Capitaine	Cheick Oumar	TRAORE
Capitaine	Broulaye	DOUMBIA
Capitaine	Mamoutou	TRAORE
Capitaine	Boubacar	CAMARA
Capitaine	Mohamed	MAIGA

ARMEE DE L'AIR**Corps Technique et Administratif :**

Capitaine	Hawa	COULIBALY
Capitaine	Karim Doula	DICKO

GARDE NATIONALE DU MALI**Commandement :**

Capitaine	Bamba	SISSOKO
Capitaine	Oumar	CAMARA
Capitaine	Yiriba	BISSAN

Capitaine	Demba	KANOUTE
Capitaine	Effanfane Ag	ALAMINE
Capitaine	Hamey	MAIGA

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES

Corps Technique et Administratif :

Capitaine Guaneke dit Zangolo COULIBALY

Capitaine	Bernard	KEITA
Capitaine	Djibril	BAGAYOKO

CAPITAINE

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ARMEE DE TERRE

Infanterie :

Commandement :

Capitaine	Mariam	BOUARE
Capitaine	Broulaye	KEÏTA
Capitaine	Oumar	SIDIBE
Capitaine	Bréhima	COULIBALY
Capitaine	Boubacar	COULIBALY
Capitaine	Mamadou	COULIBALY

Lieutenant	Bani	TRAORE
Lieutenant	Issiaka	DOUMBIA
Lieutenant	Dramane	DIAKITE
Lieutenant	Hamadi	DIAKITE
Lieutenant	Malick	COULIBALY
Lieutenant	Namory Malick	SISSOKO
Lieutenant	Baouro	DJIGUIBA
Lieutenant	Batogoma	BERTHE
Lieutenant	Moctar	KODIO
Lieutenant	Hamide	DEMBELE

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE

Commandement :

Capitaine	Siaka	NIAMBÉLÉ
-----------	-------	----------

ABC :

Lieutenant	Diatrou	COULIBALY
Lieutenant	Jean Gabriel Benoît	TOGO

Corps Technique et Administratif :

Capitaine	Moussa dit Maxime	NIARÉ
-----------	-------------------	-------

Artillerie :

Lieutenant	Yacouba	SANGARE
Lieutenant	Youssef	KANE

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES

Corps Technique et Administratif :

Commandement :

Capitaine	Sékou	DIARRA
Capitaine	Fanta Mady	KEITA
Capitaine	Mary	COULIBALY

Lieutenant	Fousseyni	CISSE
Lieutenant	Broulaye	BOIRE
Lieutenant	Sidi Mohamed dit Tiémoko	KEITA

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

ARMEE DE L'AIR

Personnel Navigant et Technique Aviation :

Commandement :

Capitaine	Abdrahamane Salia	MAIGA
Capitaine	Mahamadou	SIDIBÉ
Capitaine	Boubacar	BARY
Capitaine	Modibo Khane	KEITA
Capitaine	Mory	TRAORÉ

Lieutenant	Issa	SIDIBE
Lieutenant	Sidi	KONE

Corps Technique et Administratif :

Lieutenant	Ousmane	COULIBALY
Lieutenant	Abdel Kader	KOUREICH
Lieutenant	Lamine	TRAORE
Lieutenant	Kassoum	KOULOLOGO

Corps Technique et Administratif :

Capitaine	Abdoulaye	TRAORÉ
-----------	-----------	--------

GARDE NATIONALE DU MALI

Commandement :

Lieutenant	Hawa	TRAORE
Lieutenant	Halima	CAMARA
Lieutenant	Mamadou	MARIKO

Lieutenant Dya CISSE
 Lieutenant Abdramane CISSE

LIEUTENANT**Corps Technique et Administratif :**

Lieutenant Boubacar Ag OKETANE
 Lieutenant Mamadou Tiécoura NIARE

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**Commandement :**

Lieutenant Babou TRAORE
 Lieutenant Sory DEMBELE
 Lieutenant Hamo Lamine Ould MAHFOUZ
 Lieutenant Mahamadou COULIBALY
 Lieutenant Idrissa GAMA

Corps Technique et Administratif :

Lieutenant Seydou Boubacar DIARRA

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE**Commandement :**

Lieutenant Ibrahima DAO

Corps Technique Administratif :

Lieutenant **Bintou** TANGARA
 Lieutenant Elhadji Issa GUITTEYE

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES**Commandement :**

Lieutenant Makan BA
 Lieutenant **Korotoumou** DIARRASSOUBA

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :**Commandement :**

Lieutenant Ibrahima BOUARÉ
 Lieutenant Moussa DEMBÉLÉ
 Lieutenant **Kadiatou** KOUYATÉ
 Lieutenant Aliou KONÉ

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES

Lieutenant **Koyan** KONÉ

ARMEE DE TERRE**Infanterie :**

Sous-lieutenant Antoine KONE
 Sous-lieutenant Moctar MAIGA
 Sous-lieutenant **Minata** SIDIBE
 Sous-lieutenant Cheickna TRAORE
 Sous-lieutenant Youssef CAMARA
 Sous-lieutenant **Ténin dite Thérèse** COULIBALY
 Sous-lieutenant Soumaila DIAKITE
 Sous-lieutenant Gouanfan DIARRA

ABC :

Sous-lieutenant Niha DEMBELE
 Sous-lieutenant Boubacar MARIKO
 Sous-lieutenant Amadou KONARE

Artillerie :

Sous-lieutenant Bakary DIAKITE
 Sous-lieutenant Seydou SAMAKE
 Sous-lieutenant Fousseyni DIARRA
 Sous-lieutenant Boubacar DEMBELE

Corps Technique et Administratif :

Sous-lieutenant Ousmane TRAORE
 Sous-lieutenant Moussa SANGARE
 Sous-lieutenant Boubacar MAIGA

ARMEE DE L'AIR**Personnel Navigant et Technique Aviation :**

Sous-lieutenant Dofini KAMATE
 Sous-lieutenant Sériba SAMAKE
 Sous-lieutenant Cheick Fanta Mady SOUMANO
 Sous-lieutenant Djénéba DEMBELE

GARDE NATIONALE DU MALI**Commandement :**

Sous-Lieutenant Boubou SYLLA
 Sous-Lieutenant Oumar DIAKITE
 Sous-Lieutenant Siriki COULIBALY
 Sous-Lieutenant Noë DIARRA
 Sous-Lieutenant Mohamed S. DOUMBIA
 Sous-Lieutenant Boubacar ALIOU

Corps Technique et Administratif :

Sous-Lieutenant Seydou SOGOBA
 Sous-Lieutenant Faya Samuel DOUMBIA
 Sous-Lieutenant Aboubacar SANGARE

**DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE
NATIONALE****Commandement :**

Sous-lieutenant	Abdoulaye	FANE
Sous-lieutenant	Modibo	DIAKITE
Sous-lieutenant	Abdoulaye Alassane	MAÏGA
Sous-lieutenant	Hassane	COULIBALY
Sous-lieutenant	Thierno Abdine	GUISSE
Sous-lieutenant	Issa	SANOGO

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE**Commandement :**

Sous-lieutenant	Malick	SOW
Sous-lieutenant	Cheickna	COULIBALY
Sous-lieutenant	Sidi	KANÉ

Corps Technique et Administratif :

Sous-lieutenant	Karim	DOUMBIA
Sous-lieutenant	Djibril	COULIBALY

**DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES
TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES****Commandement :**

Sous-lieutenant	Adama	DAO
Sous-lieutenant	Boubacar	TOGOLA
Sous-lieutenant	Aly	BAYO

**DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE
SANTE DES ARMEES :**

Sous-lieutenant	Mahamane Alassane	BA
Sous-lieutenant	Moussa	SAMAKÉ
Sous-lieutenant	Abdoulaye	TRAORÉ

SOUS-LIEUTENANT**ARMEE DE TERRE****Infanterie :**

Adjudant-chef Major Bourama SIDIBE	Mle 28371
Adjudant-chef Major Lassana KEITA	Mle 26643
Adjudant-chef Major Lansana MARIKO	Mle 26710
Adjudant-chef Major Salif DIARRA	Mle 27548
Adjudant-chef Major Rosalie DRABO	Mle 28938
Adjudant-chef Major Sidi YATTARA	Mle 26413
Adjudant-chef Joseph Kaba KONATE	Mle 35542
Adjudant-chef Oumar Abdoulaye TOURE	Mle 33537
Adjudant-chef Emile SOMBORO	Mle 33426
Adjudant-chef Kouma KONARE	Mle 34853
Adjudant-chef Gerard Armand DIARRA	Mle 33780
Adjudant-chef Ibrahim Sambou BAGAGAH	Mle 32808

ABC :

Adjudant-chef major Mamadou Lamine TRAORE	Mle 26773
Adjudant-chef major Birama SANGARE	Mle 30142
Adjudant-chef Kandoura DIARRA	Mle 33199

Artillerie :

Adjudant-chef major Massaoulé DIARRA	Mle 28531
Adjudant-chef major Lanseni DIALLO	Mle 26584
Adjudant-chef Moussa KONE	Mle 33459

Corps Technique et Administratif :

Adjudant-chef major Ibrahima NANTOUME	Mle 27561
Adjudant-chef major Islim Ould ALKOUNTI	Mle 27906
Adjudant-chef major Salif TOURE	Mle 27586
Adjudant-chef major Bokary CAMARA	Mle 26145
Adjudant-chef Seydou MARIKO	Mle 33419
Adjudant-chef Alassane Alpha ASCOFARE	Mle 34579
Adjudant-chef Sadou Idrissa MAIGA	Mle 34002

ARMEE DE L'AIR**Personnel Navigant et Technique Aviation :**

Adjudant-chef major Christophe COULIBALY	Mle 10797
Adjudant-chef Hamidou DOUMBIA	Mle 11750
Adjudant-chef Aboubacar SIDIBE	Mle 11829

Corps Technique et Administratif :

Adjudant-chef major Mamadou KEITA	Mle 11141
Adjudant-chef major Nana Kadidia DIABATE	Mle 11572
Adjudant-chef major Amadou MAIGA	Mle 11140
Adjudant-chef major Koléba DICKO	Mle 10937

GARDE NATIONALE DU MALI**Commandement :**

Adjudant-chef major Moussa TOURE	Mle 7480
Adjudant-chef major Fodé KEITA	Mle 7692
Adjudant-chef major Chiaka KONARE	Mle 8813
Adjudant-chef major Mamadou NIAMBELE	Mle 7763
Adjudant-chef Lamine TOURE	Mle 9322
Adjudant-chef Ibrahim Ag MOSSA	Mle 7997
Adjudant-chef Boubacar TRAORE	Mle 9571
Adjudant-chef Adama Karounga DIARRA	Mle 9296

Corps Technique et Administratif :

Adjudant-chef major Abdoul Karim dit Sambala KANOUTE	Mle 7592
Adjudant-chef major Boubacar Ahmadou TOURE	Mle 7639
Adjudant-chef major Djibril DIALLO	Mle 7591
Adjudant-chef major Samba DIALLO	Mle 7705

Adjudant-chef Diakalia TRAORE	Mle 10574
Adjudant-chef Passany DABOU	Mle 9279
Adjudant-chef Mamadou MAIGA	Mle 9509
Adjudant-chef Samakoun NOMOKO	Mle 9240
Adjudant-chef Oumar TOURE	Mle 9440

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Commandement :

Adjudant-chef major Samba SY	Mle 7967
Adjudant-chef major Lamissa COULIBALY	Mle 6901
Adjudant-chef major Kaly SIDIBE	Mle 6859
Adjudant-chef major Boubacar NANAKASSE	Mle 6882
Adjudant-chef major Bandiougou KEÏTA	Mle 6959
Adjudant-chef major Ibréhima KEÏTA	Mle 6930
Adjudant-chef Amadou TRAORE	Mle 8223
Adjudant-chef Boubacar DIAWARA	Mle 7991
Adjudant-chef Famakan DIAWARA	Mle 8506
Adjudant-chef Bâ Malick BAGAYOKO	Mle 8404
Adjudant-chef Salif TRAORE	Mle 8389
Adjudant-chef Mahamadou Kadialy DIABATE	Mle 8391
Adjudant-chef Boubacar DIARRA	Mle 8630
Adjudant-chef Mahamadou Alassane TOURE	Mle 8444
Adjudant-chef Samba DIARRA	Mle 9577
Adjudant-chef Moulaye FOFANA	Mle 9509
Adjudant-chef Bourama DIAKITE	Mle 9304
Adjudant-chef Yacouba COULIBALY	Mle 8178
Adjudant-chef Abdoulaye DIARRA	Mle 8453
Adjudant-chef Harouna DIARRA	Mle 8254
Adjudant-chef Mamadou KONE	Mle 8785
Adjudant-chef Douga KEÏTA	Mle 8345
Adjudant-chef Moustapha Kassoum OUATTARA	Mle 8739

Corps Technique et Administratif :

Adjudant-chef Aboubacar SANOGO	Mle 8360
Adjudant-chef Batié DEMBELE	Mle 9157
Adjudant-chef Moussa DIAKITE	Mle 9129
Adjudant-chef Djibril COULIBALY	Mle 9183

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE

Commandement :

Adjudant-chef major Karim SANGARÉ	Mle 25817
Adjudant-chef major Sofing DIARRA	Mle 30684
Adjudant-chef Mamadou CAMARA	Mle 34167

Corps Technique et Administratif :

Adjudant-chef major Abou DIARRA	Mle 25843
Adjudant-chef major Ibrahima SOGOBA	Mle 25861
Adjudant-chef Aïché KOUREICH	Mle 34281
Adjudant-chef Modibo DIARRA	Mle 32943
Adjudant-chef Ouassa BANGALY	Mle 34374

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES

Commandement :

Adjudant-chef major Oumar DIARRA	Mle 26 808
Adjudant-chef major Boubacar DIAKITE	Mle 26 806
Adjudant-chef major Issouf DEMBELE	Mle 25 615
Adjudant-chef major Tacko KEITA	Mle 27 654
Adjudant-chef Fatoumata TRAORE	Mle 34 698
Adjudant-chef Soumaïla COULIBALY	Mle 33246

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Commandement :

Adjudant-chef major Sahady Bréhima Benal COULIBALY	Mle 7196
Adjudant-chef major Nana KASSOUM	Mle 30312
Adjudant-chef major Niasson DEMBÉLÉ	Mle 30328
Adjudant-chef major Mamadou MARIKO	Mle 7448
Adjudant-chef Inessé NIANGALY	Mle 34104
Adjudant-chef Rokia DIABATÉ	Mle 33545
Adjudant-chef Mahamadou DIARRA	Mle 32939

Corps Technique et Administratif :

Adjudant-chef major Abdoulaye THIÉRO	Mle 26365
Adjudant-chef Oumou Massa DOUMBIA	Mle 34071

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES :

Adjudant-chef major Mamadou CAMARA	Mle 25753
Adjudant-chef Soriba KEÏTA	Mle 33031

Article 2 : Les intéressés bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako le, 19 septembre 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES**

ARRETES

**ARRETE N°2021-3770/MTI-SG DU 15 SEPTEMBRE 2021
FIXANT LES MODALITES D'APPLICATION DES
REGLEMENTS AERONAUTIQUES DU MALI**

**LE MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES,**

ARRETE :

ARTICLE 1er : Le présent arrêté fixe les modalités d'application des Règlements Aéronautiques du Mali, en abrégé RAM, conformément à la réglementation nationale en matière de sûreté et de sécurité de l'aviation civile.

ARTICLE 2 : Sont approuvés et appliqués aux matières qu'ils régissent les Règlements Aéronautiques du Mali suivants :

1. les Règlements Aéronautiques du Mali n°00 (RAM 00) : Administration et Gestion des RAM ;
2. les Règlements Aéronautiques du Mali n°01 (RAM 01) : Licences du personnel ;
3. les Règlements Aéronautiques du Mali n°02 (RAM 02) : Organismes de formation aéronautique ;
4. les Règlements Aéronautiques du Mali n°03 (RAM 03) : Immatriculation des aéronefs ;
5. les Règlements Aéronautiques du Mali n°04 (RAM 04) : Navigabilité des aéronefs ;
6. les Règlements Aéronautiques du Mali n°05 (RAM 05) : Organismes de maintenance agréés ;
7. les Règlements Aéronautiques du Mali n°06 (RAM 06) : Certification des exploitants aériens ;
8. les Règlements Aéronautiques du Mali n°07 (RAM 07), Partie 1 : Conception et exploitation technique des aérodromes ;
9. les Règlements Aéronautiques du Mali n°07 (RAM 07), Partie 2 : Conception et exploitation technique des hélistations ;
10. les Règlements Aéronautiques du Mali n°07 (RAM 07), Partie 3 : Certification des aérodromes ;
11. les Règlements Aéronautiques du Mali n°07 (RAM 07), Partie 4 : Procédures spécifiques pour l'exploitation des aérodromes ;
12. les Règlements Aéronautiques du Mali n°08 (RAM 08), Partie 1 : Exploitation technique des aéronefs – Aviation de transport commercial international – Avions ;
13. les Règlements Aéronautiques du Mali n°08 (RAM 08), Partie 2 : Exploitation technique des aéronefs — Aviation générale internationale ;
14. les Règlements Aéronautiques du Mali n°08 (RAM 08), Partie 3 : Exploitation technique des aéronefs — Vols internationaux d'hélicoptères ;
15. les Règlements Aéronautiques du Mali n°09 (RAM 09) : Travail aérien ;
16. les Règlements Aéronautiques du Mali n°10 (RAM 10), Partie 1 : Instruments et équipements - Aviation de transport commercial international - Avions ;
17. les Règlements Aéronautiques du Mali n°10 (RAM 10), Partie 2 : Instruments et équipements - Aviation générale internationale ;
18. les Règlements Aéronautiques du Mali n°10 (RAM 10), Partie 3 : Instruments et Equipements - Vols internationaux d'hélicoptères ;
19. les Règlements Aéronautiques du Mali n°11 (RAM 11), Partie 1 : Règles de l'Air ;
20. les Règlements Aéronautiques du Mali n°11 (RAM 11), Partie 2 : Services de la circulation aérienne ;

21. les Règlements Aéronautiques du Mali n°12 (RAM 12) : Certification des opérateurs d'assistance en escale ;
22. les Règlements Aéronautiques du Mali n°13 (RAM 13) : Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation ;
23. les Règlements Aéronautiques du Mali n°14 (RAM 14) : Recherches et sauvetage ;
24. les Règlements Aéronautiques du Mali n°15 (RAM 15), Partie 1 : Télécommunications aéronautiques – Aides radio à la navigation ;
25. les Règlements Aéronautiques du Mali n°15 (RAM 15), Partie 2 : Télécommunications aéronautiques – Procédures de télécommunication y compris celles qui ont le caractère de procédures pour les services de navigation aérienne ;
26. les Règlements Aéronautiques du Mali n°15 (RAM 15), Partie 3 : Télécommunications aéronautiques – Systèmes de télécommunication aéronautiques ;
27. les Règlements Aéronautiques du Mali n°15 (RAM 15), Partie 4 : Télécommunications aéronautiques – Systèmes de surveillance et anticollision ;
28. les Règlements Aéronautiques du Mali n°15 (RAM 15), Partie 5 : Télécommunications aéronautiques – Emploi du spectre des radiofréquences aéronautiques ;
29. les Règlements Aéronautiques du Mali n°16 (RAM 16) : Assistance météorologique à la navigation aérienne ;
30. les Règlements Aéronautiques du Mali n°17 (RAM 17) : Unités de mesure à utiliser dans l'exploitation en vol et au sol ;
31. les Règlements Aéronautiques du Mali n°18 (RAM 18), Partie 1 : Services d'information aéronautique ;
32. les Règlements Aéronautiques du Mali n°18 (RAM 18), Partie 2 : Cartes aéronautiques ;
33. les Règlements Aéronautiques du Mali n°19 (RAM 19) : Sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses ;
34. les Règlements Aéronautiques du Mali n°20 (RAM 20), Partie 1 : Protection de l'environnement – Bruit des aéronefs ;
35. les Règlements Aéronautiques du Mali n°20 (RAM 20), Partie 2 : Protection de l'environnement – Emissions des moteurs d'aviation ;
36. les Règlements Aéronautiques du Mali n°20 (RAM 20), Partie 3 : Protection de l'environnement – Emission de CO2 ;
37. les Règlements Aéronautiques du Mali n°20 (RAM 20), Partie 4 : Protection de l'environnement – Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSA) ;
38. les Règlements Aéronautiques du Mali n°21 (RAM 21) : Gestion de la Sécurité ;
39. les Règlements Aéronautiques du Mali n°22 (RAM 22) : Sûreté de l'aviation civile ;
40. les Règlements Aéronautiques du Mali n°23 (RAM PANS-ATM) : Procédures des Services de Navigation Aérienne – Gestion du Trafic Aérien ;
41. les Règlements Aéronautiques du Mali n°24 (RAM PANS-OPS) : Procédures des Services de Navigation Aérienne – Exploitation Technique des Aéronefs ;
42. les Règlements Aéronautiques du Mali n°25 (RAM PANS-AIM) : Procédures des Services de Navigation Aérienne – Gestion de l'information aéronautique ;
43. les Règlements Aéronautiques du Mali n°26 (RAM 26) : Exploitation des aéronefs télépilotes.

ARTICLE 3 : Les Règlements Aéronautiques du Mali sont diffusés à l'attention des usagers par décision du Directeur général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile. Ils sont amendés à chaque fois que de besoin, notamment en cas de modification des normes et pratiques recommandées de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et des accords internationaux auxquels le Mali est partie.

ARTICLE 4 : Les spécifications techniques en annexe aux Règlements Aéronautiques du Mali et les procédures applicables sont régulièrement mises à jour et publiées par décision du Directeur général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles de l'Arrêté n°2014-1014/MET-SG du 02 avril 2014 portant modalités d'application des Règlements Aéronautiques du Mali.

ARTICLE 6 : Le Directeur général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 15 septembre 2021

Le ministre,

Madame DEMBELE Madina SISSOKO

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°0471/G-DB en date du 05 juin 2015, il a été créé une association dénommée : «Lambalake Kaho», (situé dans la Commune rurale de Fallou, Cercle de Nara, Région de Koulikoro), en abrégé : (L.K).

But : Apporter son appui au développement harmonieux de la vie des populations en général et à ses membres en particulier, etc.

Siège Social : Bozola, Rue : Goro, Porte : 34.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Lamine DIARRISSO

Secrétaire général : Mamadou DIARRISSO

Secrétaire général adjoint : Sadia DIARRISSO

Secrétaire administratif et à la documentation : Hamala CISSÉ

Secrétaire administratif et à la documentation adjoint : Sambou KEÏTA

Trésorier général : Daliba TIGANA

Trésorier général adjoint : Gaoussou FOFANA

Secrétaire aux relations extérieures et à l'intégration : Mareba SAMOURA

Secrétaire aux relations extérieures et à l'intégration adjoint : Mamadou DIAKITE

Secrétaire à la promotion féminine : Makan SYLLA

Secrétaire à la promotion féminine adjoint : Ousmane SISSOKO

Secrétaire au développement et à l'environnement : Bandiougou TIGANA

Secrétaire au développement et à l'environnement adjoint : Bakary CAMARA

Secrétaire aux comptes : Mahamadou COULIBALY

Secrétaire aux comptes adjoint : Batia TOURE

Secrétaire aux conflits : Hamed FOFANA

Secrétaire aux conflits adjoint : Amadou FOFANA

Secrétaire aux affaires sportives et culturelles : Niankoro DIARRA

Secrétaire aux affaires sportives et culturelles adjoint : Amadou MAGASSA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Mohamed KOÏTA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation adjoint : Daouda MAGASSA

Secrétaire à la communication et aux médias : Alou DOUCARA

Secrétaire à la communication et aux médias adjoint : Sersely KANTE

Secrétaire au contrôle : Boubou KONARE

Secrétaire au contrôle adjoint : Nouhoum CAMARA

Secrétaire aux affaires sanitaires : Moudou GOUMANE

Secrétaire aux affaires sanitaires adjoint : Gaoussou DOUKOURE

Secrétaire aux affaires sociales et religieuses : Abdoulaye COULIBALY

Secrétaire aux affaires sociales et religieuses adjoint : Ousmane Hamady KOUMA

Suivant récépissé n°024/P-CKI en date du 07 mars 2018, il a été créé une association dénommée : «Association pour la Justice, la paix et le Développement du Sahel», en abrégé : (A.J.P.D.S).

But : Renforcer les capacités de la jeunesse pour le respect des droits de l'homme et le plaidoyer pour le bien être socio-économique ; favoriser l'éducation et la formation professionnelle des jeunes ; promouvoir la scolarisation de la jeune fille et lutter contre la déscolarisation et l'exploitation abusive des enfants ; promouvoir la culture de la paix et de la tolérance au sein de la jeunesse ; encourager la jeunesse dans les activités de protection et conservation de l'environnement ; contribuer au retour et à la réinsertion des personnes déplacées et réfugiées ; promouvoir la santé maternelle et infantile, etc.

Siège Social : Kidal au quartier Etambar.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Sékou Issa ONGOÏBA

Secrétaire général : Bilal Ag Sidi Mohamed

Secrétaire administrative : Mme Agaïcha Walet Ibrahim

Trésorière générale : Mme Binta Walet Issa

Secrétaire à l'organisation : Issouf DEMBELE

Secrétaire au développement économique, social et culturel : Sidiamar Ag Ibrahim

Secrétaire à la communication : Mohamed Ag Afrougada

Secrétaire aux relations extérieures : Ramata TOURE

Secrétaire chargé de la collecte des cotisations : Elmansour TOURE

Secrétaire aux conflits : Bicha Ag Sidi Mohamed

Suivant récépissé n°0920/G-DB en date du 20 décembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Techniciens Antennistes du Mali», en abrégé : (ATAM).

But : Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller sur les intérêts de ses membres partout au Mali, etc.

Siège Social : Niaréla, Rue : Titi Niaré, porte : 1144.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Lassana DIARRA

Vice-président : Issa SANOGO

Secrétaire général : Adama COULIBALY

Secrétaire général adjoint : Amadou KEÏTA

Secrétaire administratif : Soumaïla PLEA

Secrétaire administratif adjoint : Daouda TRAORE

Trésorier général : Diawoye TRAORE

Trésorier général adjoint : Kouriba N'DOGO

Secrétaire à l'information et chargé de mission : Yacouba SAMAKE

Secrétaire à l'information et chargé de mission adjoint : Lassana DIARRA

Secrétaires aux comptes :

- Bekaye KIMBIRY
- Mamadou FOFANA

Secrétaire à la formation continue : Mama SOW

Secrétaire à la formation continue 1er adjoint : Seydou DEMBELE

Secrétaire à la formation continue 2ème adjoint : Dramane TRAORE

Secrétaire à la formation continue 3ème adjoint : Issa DIARRA

Secrétaire à la formation continue 4ème adjoint : Aziz MAÏGA

Secrétaire aux relations extérieures : Souleymane DIALLO Gabon

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Abouj SOW

Secrétaire aux relations avec autres associations : Modian KONE

Secrétaire aux relations avec autres associations adjoint : Younoussa DEMBELE

Secrétaire aux conflits : Malamine SIGNATE

Secrétaire aux conflits adjoint : Amzata DIABATE

Secrétaires à l'organisation :

- Abdoulaye DIARRA
- Djibril DIARRA
- Issa SANOGO (Kalana)
- Adama MAÏGA
- Souleymane N'DAO
- Boukar S. KONADJI

Suivant récépissé n°0048/G-DB en date du 22 janvier 2019, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de la Commune de Dogofry», (Cercle de Nara, Région de Koulikoro), en abrégé : (DOGOFRY DAGAKANE).

But : Promouvoir le développement social, économique et culturel de la Commune de Dogofry, etc.

Siège Social : Niaréla, Rue : 436, Porte : 8014, Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Modibo CAMARA

Secrétaire général : Sidy SAMOURA

Secrétaire administratif : Ibrahima FOFANA

Secrétaire à l'organisation : Mahamadou TOUNKARA

Trésorier général : Baha NIAKATE

Secrétaire aux relations extérieures : Lamourou SISSOKO

Commissaire aux comptes : Madiouma COULIBALY

Suivant récépissé n°0798/G-DB-CAB en date du 02 octobre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association Musow be se kola de Sabalibougou», en abrégé : (A.M.B.S.K.S).

But : Aider les femmes dans le domaine de l'Agro-alimentaire, etc.

Siège Social : Sabalibougou, Rue : 185, Porte : 320, Bamako-Mali.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Présidente** : Safiatou YATTARA**Vice-présidente** : Salimata TRAORE**Secrétaire général** : Moussa TIEMA**Secrétaire administrative** : Maya YATTARA**Secrétaire à l'organisation** : Salimata TRAORE**Secrétaire à l'organisation adjointe** : Djénèba SAMAKE**Trésorière générale** : Aïcha YATTARA**Trésorière générale adjointe** : Assan COULIBALY**Secrétaire à l'information et à la communication** : Aïchata DICKO**Secrétaire aux relations extérieures** : Safiatou YATTARA**Secrétaire à la formation professionnelle** : Maya YATTARA**Secrétaire chargé des projets** : Moussa TIEMA**Secrétaire chargé de la promotion, de l'enfant et de la famille** : Yaya BAKAYOKO**Commissaire aux comptes** : Fatima YATTARA**Secrétaire à la médiation** : Salimatou DICKO

Suivant récépissé n°0169/G-DB en date du 5 mars 2020, il a été créé une association dénommée : «Sourire à l'Autisme».**But** : Faciliter l'accès des personnes atteintes de l'autisme aux soins de santé, etc.**Siège Social** : Kalaban-Coura, Rue : 207, Porte : 1055.**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU****Présidente** : Fatou DIOP**Secrétaire administrative** : Karine Salwa Mayoul**Trésorière générale** : Fatoumata KOUMA

Suivant récépissé n°548/CKT en date du 14 septembre 2020, il a été créé une association dénommée : «Association Sportive Renaissance de Niamana», en abrégé : (ASRN).**But** : Œuvrer à l'unité et à la promotion de la jeunesse de Niamana et environnants et du Mali ; assurer la politique sportive du Mali par le Foot ball ; entretenir des relations amicales et fraternelles avec les autres associations de Foot ball du Mali, etc.**Siège Social** : Niamana (Commune rurale de Kalaban Coro).**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU****Président** : Jean SAGARA**1er Vice-président** : Abdoulaye SANOGO**2ème Vice-président** : Boubacar Ousmane TOURE**Secrétaire général** : Moulaye CISSE**Secrétaire général adjoint** : Aboubacar DANTE**Secrétaire aux relations extérieures** : Idrissa KONE**Secrétaire aux relations extérieures adjoint** : Diakaridia DIARRA**Trésorier général** : Alfousseyni A. TOURE**Trésorier général adjoint** : Abdoulaye DIAKITE**Secrétaire à l'organisation** : Idrissa FOMBA**Secrétaire à l'organisation adjoint** : Sékou FOMBA**Directeur technique** : Amadou DIALLO**Directeur technique adjoint** : Ousmane DIALLO**1er Commissaire aux comptes** : Kassim DEMBELE**2ème Commissaire aux comptes** : Chaka Alou COULIBALY**1er Commissaire aux conflits** : Harouna MARIKO**2ème Commissaire aux conflits** : Lamine COULIBALY

Suivant récépissé n°0703/G-DB en date du 07 octobre 2020, il a été créé une association dénommée : Réseau des Droits Economiques Sociaux et Culturels des Artisans du Mali, en abrégé : (RESEAU DESC-ART MALI).**But** : Susciter l'éveil des consciences des artisans en matière de droits, contribuer à la sensibilisation, l'information et la formation des artisans à la base, etc.**Siège Social** : Bozola, dans l'enceinte de l'APCMM.**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU****Président** : Cheick SIDIBE**1er Vice-président** : Mamadi CAMARA**2ème Vice-présidente** : Mme Bintou SAMASSEKOU**Secrétaire administratif** : Anssoumani DIARRA**Secrétaire administratif adjoint** : Amidou TRAORE**Trésorier général** : Souleymane SACKO**Trésorier général adjoint** : Gaoussou SINAYOGO**Secrétaire aux conflits** : Bodé KAMISSOKO**Secrétaire aux conflits adjoint** : Oumar SIDIBE**Secrétaire à la promotion femme et enfant** : Mme DIARRA Mariame DIAKITE**Secrétaire à la promotion femme et enfant adjoint** : Ichaka BERTE

Secrétaire à l'insertion des jeunes : Moussa HAÏDARA

Secrétaire adjoint à l'insertion des jeunes : Yacouba TOURE

Secrétaire à l'information et à la communication : Justin DIARRA

Secrétaire adjoint à l'information et à la communication : Lassana DIARRA

Commissaire aux comptes : Oumar MAÏGA

Commissaire adjoint aux comptes : Abdoulaye DOUMBIA

Secrétaire à l'organisation : Oumar K. DIARRA

Secrétaire adjoint à l'organisation : Moussa SIDIBE

Secrétaire aux revendications : Issa SAMAKE

Secrétaire adjoint aux revendications : Lamine DIALLO

Secrétaire aux relations extérieures : Salif FOFANA

Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Seydou GUINDO

Secrétaire aux coopératives, mutuels et aux développements : Dramane BAGAYOKO

Secrétaire adjointe aux coopératives, mutuels et aux développements : Aminata CAMARA

Secrétaire à l'environnement, l'hygiène et sécurité au travail : Aliou Boubacar KANSAYE

Secrétaire adjoint à l'environnement, l'hygiène et sécurité au travail : Mamadou S. TRAORE

Secrétaire à la promotion des DESC et des normes internationales : Mohamed DIALLO

Secrétaire adjointe à la promotion des DESC et des normes internationales : Fatou N'DIAYE

Secrétaire à l'Education Culturel, Sportif et à la formation : Ibrahime HAÏDARA

Secrétaire adjoint à l'Education Culturel, Sportif et à la formation : Mouctar MEINTAO

Secrétaire à la promotion sociale et à la solidarité : Lamine KONE

Secrétaire adjoint à la promotion sociale et à la solidarité : Boubacar MALE

Secrétaire à la sensibilisation et à la mobilisation des artisans : Mme CAMARA Mariame SANGARE

Secrétaire adjoint à la sensibilisation et à la mobilisation des artisans : Boubacar FOFANA

COMMISSION DE CONTROLE ET DISCIPLINE

Président : Ichaka KONATE

Membres :

- Salimatou DRAME
- Daouda COULIBALY
- Boubacar TRAORE
- Moussa SIDIBE

Suivant récépissé n°20-163/CB en date du 08 octobre 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes de Nanifara», en abrégé : (A.J.N).

But : Favoriser le développement socio-économique, sportif et culturel du village ; renforcer les liens d'entraide, de solidarité entre les membres de l'association, etc.

Siège Social : Nanifara.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Gara SISSOKO

Secrétaire général : Boubacar KANTE

Secrétaire administratif : Aliou DIABATE

Trésorier général : Demba DIANGO

Commissaire aux comptes : Wawa SISSOKO

Secrétaire à l'organisation : Daba KANOUTE

Secrétaire aux relations extérieures : Daba DIALLO

Secrétaire à l'information : Samba MACALOU

Suivant récépissé n°0868/G-DB en date du 23 décembre 2020, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de Sountiana Kaho», (Commune rurale de Fallou, Cercle de Nara, Région de Koulikoro), en abrégé : (A.D.S-KAHO).

But : Apporter son appui au développement harmonieux de la vie des populations en général et à ses membres en particulier, etc.

Siège Social : Bozola, Rue : 400, Porte : 58.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mahamadou FOFANA

Vice-président : Lassana KOÏTA

Secrétaire général : Fodé DIAKITE

Secrétaire général adjoint : Mahamadou DIARRISSO

Secrétaire administratif et à la documentation : Hamala CISSE

Secrétaire administratif et à la documentation adjoint : Oumar FOFANA

Trésorier général : Gaoussou FOFANA

Trésorier général adjoint : M'Ba DIARISSO

Secrétaire aux relations extérieures et à l'intégration :
M'Pamala FOFANA

Secrétaire aux relations extérieures et à l'intégration adjoint : Mahamé DIABY

Secrétaire à la promotion féminine : Diallou KOUMA

Secrétaire à la promotion féminine adjointe : Assitan KOÏTA

Secrétaire au développement et à l'environnement : Mady
Awa KOÏTA

Secrétaire au développement et à l'environnement adjoint :
Sékou TAMADOU

Secrétaire aux comptes : Batia TOURE

Secrétaire aux comptes adjoint : Kissima MAGASSA

Secrétaire aux conflits : Ba Gaoussou FOFANA

Secrétaire aux conflits adjoint : Tidiane KOÏTA

Secrétaire aux affaires sportives et culturelles : Daouda
TAMADOU

Secrétaire aux affaires sportives et culturelles adjoint :
Bassarou TOURE

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Fousséini

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation adjoint :
Tidiane MAGASSA

Secrétaire à la communication et aux médias : Tidiane
DIAKITE

Secrétaire à la communication et aux médias adjoint :
Satoba TRAORE

Secrétaire au contrôle : Alou KOUMA

Secrétaire au contrôle adjoint : Bah KOÏTA

Secrétaire aux affaires sanitaires : Cheickna KOUMA

Secrétaire aux affaires sanitaires adjoint : Hamala KOÏTA

Secrétaire aux affaires sociales et religieuses : Mohamed
KOÏTA

Secrétaire aux affaires sociales et religieuses adjoint : Bassa
FOFANA

Suivant récépissé n°0022/G-DB en date du 14 janvier 2021, il a été créé une association dénommée : «Réseau des Défenseurs des Droits Humains du Mali», en abrégé (R.D.D.H).

But : Fédérer les organisations et associations de promotion et de défense des droits humains pour une synergie d'actions efficace afin de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires régissant les défenseurs des droits humains au Mali, etc.

Siège Social : A Bamako Djicoroni-Para Dontomé 2, Rue 202, Porte 34.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Souleymane CAMARA

1er Vice-président : Ibrahim Z. TRAORE

Trésorière générale : Mme Kadidiatou DOUMBIA

Trésorier général adjoint : Moussa COULIBALY

Secrétaire chargé de la formation et du genre : Mamadou
KEÏTA

Secrétaire chargé de recherche et plaidoyer : Salif KONE

Secrétaire chargée de communication et presse : Fatoumata
B. DIABATE

Suivant accord-cadre n°0011703 en date du 26 janvier 2021, l'ONG-Association des Ressortissants de Dinah de la Commune de Dogofri (Ballé) (ARD-CD) s'engage, conformément à la politique de développement économique, social et culturel de la République du Mali et au présent Accord-cadre, à intervenir dans les zones et domaines énumérés ci-dessous par des actions concrètes, humanitaire et/ou de développement :

Zone :

- Régions de Koulikoro et le District de Bamako.

Domaines :

- la bonne Gouvernance, l'Agriculture, l'Assainissement,
- la Santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement,
- l'hydraulique, les activités Génératrices de Revenus (AGR).

Siège Social : Bamako Sangarébougu cercle de Kati.
Cell : (+223) 74 84 06 98.

Représenté par son président : Mr. Boubou DANTHIOKO.

Suivant récépissé n°2021-147/P-CB en date du 04 mars 2021, il a été créé une association dénommée : «Amicale des Retraités du Service des Eaux et Forêts de Bougouni», en abrégé : (A.R.S.E.F.B).

But : Etablir et renforcer la solidarité et la cohésion sociale entre tous les travailleurs du service des Eaux et Forêts de Bougouni, actifs et retraités ; défendre les intérêts matériels, sociaux et moraux de ses membres et de leurs ayants droits ; créer, organiser et promouvoir des œuvres sociales dans l'intérêt de ses membres ; fournir une assistance technique aux structures de l'Etat, des collectivités territoriales et aux particuliers chargés de la gestion des ressources forestières, faunique et halieutiques.

Siège Social : Torakabougou ; Commune urbaine de Bougouni.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Youssouf KONATE

Secrétaire administratif : Amara SIDIBE

Secrétaire à l'organisation : Mande KEÏTA

Trésorier général : Seydou DIARRA

Secrétaire à l'information et à la communication : Lamine KONATE

Secrétaire à la formation : Issa Mamourou COULIBALY

Secrétaire à l'action sociale : Dalamon KONE

Secrétaire aux conflits : Mohamed Nicolas TRAORE

Secrétaire aux comptes : Lassana DOUKARA

COMITE DE SURVEILLANCE

Président : Zoumana TRAORE

Membres :

- Fatogoma DIAMOUTENE
- Mamari SANGARE
- Yaya KEÏTA

Suivant récépissé n°0152/G-DB en date du 10 mars 2021, il a été créé une association dénommée : «Association KONARE La Douba», en abrégé : (A.S.K.O.D).

But : Mettre en place un cadre, un espace fédérateur et de rencontre de tous les KONARE ; développer et resserrer les liens de fraternité, d'amitié et de solidarité entre tous les KONARE et sympathisants, etc.

Siège Social : Sokonafing, non loin de la nouvelle mosquée.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Bourama KONARE

Secrétaire général : Lassine KONARE

Secrétaire administratif : Tièkan KONARE

Secrétaire à chargé des finances : Yacouba KONARE

Suivant récépissé n°166/CKT en date du 24 mars 2021, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de Mountougoula Est », en abrégé : (A.D.M.E).

But : Promouvoir la solidarité et la coexistence pacifique entre tous les résidents du village ; contribuer au développement socio-économique du village en particulier et de la commune en général, etc.

Siège Social : Mountougoula Est (Commune rurale de Mountougoula).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Amadou SOGORE

Vice-président : Lassina COULIBALY

Secrétaire général : Arouna COULIBALY

Secrétaire général adjoint : Lassine DIAW

Secrétaire administratif : Siaka CISSOKO

Secrétaire administratif adjoint : Adama TRAORE

Trésorier général : Moussa DIARRA

Trésorier général adjoint : Alarine SOW

Secrétaire aux relations extérieures : Ahoudou MAÏGA

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Moustapha ALY

Secrétaire à l'organisation : Balla CAMARA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Bourama KONE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Bourama KONATE

Secrétaire à la santé : Souleymane SAMAKE

Secrétaire à la santé adjoint : Issa KONE

Secrétaire à la promotion féminine : Massé KARASSO

Secrétaire à la promotion féminine adjointe : Fatoumata DOUMBIA

Secrétaire à l'information : Kassim DIAKITE

Secrétaire à l'information adjointe : Assétou TRAORE

Secrétaire à la promotion de la jeunesse, aux sports et cultures : Harouna CISSOKO

Secrétaire à la promotion de la jeunesse, aux sports et cultures : Lassine COULIBALY

Secrétaire aux affaires religieuses : Mohamed DIAW

Secrétaire aux affaires religieuses adjoint : Djibril SAGARA

Commissaire aux comptes : Ahoudou MAÏGA

Commissaire aux comptes adjoint : Saliya SAMAKE

Secrétaire aux conflits : Amadou GUINDO

Secrétaire aux conflits adjoint : Moustapha COULIBALY

COMITE DE SURVEILLANCE

Président : Bourama DOUMBIA

Membres :

- Lassine DIAW
- Amadou GUINDO
- Ahoudou MAÏGA
- Mory CAMARA